



Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 152 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération
des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Budget révisé de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	8
C. Coopération avec les autres missions dans la région	16
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	17
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	18
II. Ressources financières	49
A. Vue d'ensemble	49
B. Contributions non budgétisées	50
C. Taux de vacance	50
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	51
E. Formation	52
F. Services de détection des mines et de déminage	53
G. Projets à effet rapide	53



III. Analyse des variations	54
IV. État des dépenses et ressources nécessaires	59
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	60
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/272 et 70/286 ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	61
A. Assemblée générale	61
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	65
Annexes	
I. Définitions	67
II. Organigramme	68
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	69
Carte	70

Résumé

Dans sa résolution 2284 (2016), le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) serait prorogé pour une dernière période prenant fin le 30 juin 2017.

Le présent rapport porte sur le budget révisé de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), qui s'élève à 178 874 900 dollars et permettra de financer le retrait et la liquidation de l'Opération.

Le budget révisé tient compte du retrait progressif de 137 observateurs militaires, 2 601 membres des contingents, 339 membres de la Police des Nations Unies, 420 membres d'unités de police constituées, 251 agents recrutés sur le plan international, 545 agents recrutés sur le plan national, 89 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par des gouvernements pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017; et du licenciement de 82 agents recrutés sur le plan international, 63 agents recrutés sur le plan national et 14 Volontaires des Nations Unies au cours des deux mois de la phase de liquidation de l'Opération, du 1^{er} mai au 30 juin 2017.

La corrélation entre le montant révisé des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sûreté et sécurité, action humanitaire et droits de l'homme, consolidation de la paix, maintien de l'ordre et appui). Les effectifs de l'Opération pour la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, et pour la phase de liquidation, ont été attribués conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité. La composante appui fait l'objet de deux tableaux : le premier correspond à la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération et le second à la phase de liquidation.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses prévues				Variation	
	Montant alloué (2015/16)	Retrait (Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017)	Liquidation (Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2017)	Total (2016/17)		
					Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	214 710,8	68 922,2	—	68 922,2	(145 788,6)	(67,9)
Personnel civil	82 618,9	45 253,8	2 297,6	47 551,4	(35 067,5)	(42,4)
Dépenses opérationnelles	105 464,6	59 740,8	2 660,5	62 401,3	(43 063,3)	(40,8)
Montant brut	402 794,3	173 916,8	4 958,1	178 874,9	(223 919,4)	(55,6)

Catégorie de dépenses	Dépenses prévues				Variation	
	Montant alloué (2015/16)	Retrait (Du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017)	Liquidation (Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2017)	Total (2016/17)	Montant	Pourcentage
Recettes provenant des contributions du personnel	7 276,9	4 583,1	219,6	4 802,7	(2 474,2)	(34,0)
Montant net	395 517,4	169 333,7	4 738,5	174 072,2	(221 445,2)	(56,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—	—
Total	402 794,3	173 916,8	4 958,1	178 874,9	(223 919,4)	(55,6)

Ressources humaines

	Exécution du mandat et retrait											Liquidation	
	Effectif autorisé ^a 2015/16	Nombre effectif			Nombre prévu							Nombre prévu	
		Juillet 2016 ^b	Août 2016 ^b	Septembre 2016 ^b	Octobre 2016 ^c	Novembre 2016 ^c	Décembre 2016 ^c	Janvier 2017 ^c	Février 2017 ^c	Mars 2017 ^c	Avril 2017 ^c	Mai 2017 ^c	Juin 2017 ^c
Observateurs militaires	192	137	126	100	100	100	100	100	100	8	–	–	–
Contingents	5 245	2 601	1 968	1 897	1 897	1 897	1 897	1 897	954	10	10	–	–
Police des Nations Unies	500	339	334	326	326	326	326	250	129	8	–	–	–
Unités de police constituées	1 000	420	420	420	420	420	420	420	210	–	–	–	–
Personnel recruté sur le plan international	354	251	248	242	243	243	243	176	176	143	112	82	61
Personnel recruté sur le plan national ^d	700	545	541	479	438	438	438	244	244	156	136	63	10
Emplois de temporaire	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	154	89	85	79	79	79	79	46	46	33	28	14	3
Personnel fourni par des gouvernements	8	6	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	8 154	4 388	3 728	3 543	3 503	3 503	3 503	3 133	1 859	358	286	159	74

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé, mais 16 postes supprimés en janvier 2016 conformément à la résolution 69/258 B de l'Assemblée générale (1 P-4, 3 agents du Service mobile et 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national) ne sont pas comptabilisés.

^b Effectif réel à la fin du mois.

^c Niveau maximum de l'effectif proposé au début du mois.

^d Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004), puis prorogé, dans sa résolution 2284 (2016), pour une dernière période prenant fin le 30 juin 2017.
2. Le Secrétaire général a présenté le premier projet de budget de l'ONUCI pour l'exercice 2016/17 dans son rapport du 22 février 2016 (A/70/753). Il a demandé à l'Assemblée générale l'ouverture d'un crédit de 320 709 000 dollars (313 254 500 net) mis en recouvrement auprès des États Membres aux fins du fonctionnement de l'Opération, sous réserve des décisions que le Conseil de sécurité prendrait quant à l'avenir de l'Opération.
3. Le Conseil de sécurité a décidé de liquider l'ONUCI d'ici à la fin de l'exercice 2016/17, ce qui a entraîné de grands changements dans les activités prévues. En conséquence, le Secrétaire général a décidé de soumettre à l'Assemblée générale, au cours de la partie principale de sa soixante et onzième session, un projet de budget révisé pour l'exercice 2016/17 tenant compte des décisions du Conseil énoncées dans sa résolution 2284 (2016).
4. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses avec mise en recouvrement d'un montant de 160 354 500 dollars (égal à la moitié du projet de budget pour 2016/17), aux fins du fonctionnement de l'ONUCI pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 (voir A/70/742/Add.13, par. 11).
5. Dans sa résolution 70/272, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de l'Opération, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, des dépenses d'un montant total maximum de 153 046 000 dollars et décidé de répartir ce montant entre les États Membres pour assurer le fonctionnement de l'Opération en attendant la soumission du budget révisé pour l'exercice 2016/17.
6. Le présent rapport porte sur le budget révisé de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 178 874 900 dollars.
7. L'ONUCI a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'aider le Gouvernement ivoirien à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité et à progresser sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables.
8. Dans le cadre de cet objectif général, l'ONUCI contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent par composante (composante sûreté et sécurité, composante action humanitaire et droits de l'homme, composante consolidation de la paix, composante maintien de l'ordre et composante appui) les réalisations et les produits qui découlent du mandat de l'Opération.
9. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront à l'ONUCI de s'acquitter, d'ici à la fin de son mandat, des tâches qui lui ont été confiées par le

Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de 2015/16 est analysée au niveau de chaque composante.

10. Dans sa résolution 2284 (2016), le Conseil de sécurité a approuvé le plan de retrait du Secrétaire général, y compris la réduction progressive des effectifs qu'il avait recommandée dans son rapport spécial du 31 mars 2016 (S/2016/297) et, compte tenu des conditions de sécurité sur le terrain après le bon déroulement de l'élection présidentielle du 25 octobre 2015 et des progrès d'ensemble réalisés en Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne la capacité du Gouvernement ivoirien d'assumer la mission de sécurité de l'Opération, a prié le Secrétaire général d'appliquer ce plan en étroite coopération avec le Gouvernement et tous les acteurs concernés.

11. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, le projet de budget révisé prévoit que l'Opération continuera de mener les activités relevant de son mandat jusqu'au 30 avril 2017. Il permettra en outre de financer, du 1^{er} mai au 30 juin 2017, des activités relatives à la liquidation de l'Opération et à l'achèvement du processus de transition, notamment pour assurer toute médiation politique nécessaire.

12. En ce qui concerne les activités à mener jusqu'au 30 avril 2017, l'Opération utilisera tous les moyens nécessaires pour accomplir son mandat, énoncé au paragraphe 15 de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, dans les limites de ses capacités et dans ses zones de déploiement, et procédera au retrait de tout son personnel en tenue et civil, à l'exception des personnes indispensables pour lui permettre de s'acquitter de son mandat tel que défini au paragraphe 18 de la résolution. Dans ce paragraphe, le Conseil a décidé que du 1^{er} mai au 30 juin 2017, le mandat de l'ONUCI consisterait à achever la fermeture de la mission, comme indiqué au paragraphe 61 du rapport spécial du Secrétaire général (S/2016/297), et à prendre les dernières dispositions pour passer le relais au Gouvernement ivoirien et à l'équipe de pays des Nations Unies, notamment en continuant d'assurer la médiation politique qui pourrait être nécessaire.

13. De juillet 2016 au 30 avril 2017, le seul domaine dans lequel le mandat de l'ONUCI est renforcé est la médiation et le soutien politiques assurés par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui concerne notamment la réforme du secteur de la sécurité, la réinsertion des derniers ex-combattants et la limitation des actes d'incitation à la haine ou à la violence. Le Représentant spécial du Secrétaire général continuera donc de collaborer avec les parties intéressées afin de faciliter un dialogue politique ouvert, en particulier en vue du référendum constitutionnel et des élections législatives. De plus, il continuera d'aider les institutions nationales et la société civile à promouvoir le dialogue intercommunautaire, la réconciliation nationale et la cohésion sociale. La médiation politique assurée par le Représentant spécial comprendra également des activités visant à résoudre des questions encore en suspens en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et la réinsertion des ex-combattants. De plus, le Représentant spécial, avec l'appui de la Section de la communication et de l'information, continuera d'assurer un suivi des actes d'incitation à la haine et à la violence, et de contribuer à les prévenir et à les atténuer.

14. En ce qui concerne la protection des civils, l'ONUCI n'est autorisée à aider les forces de sécurité ivoiriennes qu'au cas où la dégradation des conditions de sécurité ferait craindre un « basculement stratégique » pour la paix et la sécurité, autrement dit uniquement en dernier recours. De même, l'appui de l'ONUCI aux institutions de sécurité ivoiriennes est limité à la fourniture de conseils et d'un appui axée sur l'application de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, les composantes militaire et de police de l'ONUCI s'attacheront à dispenser « des conseils et un encadrement aux forces de défense et de sécurité ivoiriennes au niveau opérationnel et au niveau du commandement », y compris sur le contrôle et la gestion des armes. L'Opération a également pour mandat de renforcer la capacité du Gouvernement ivoirien et des acteurs régionaux de faire face aux problèmes de sécurité aux frontières. Pour ce faire, elle mettra en place des projets de coopération entre missions en vue de promouvoir la collaboration transfrontières et des projets relatifs aux questions frontalières, en étroite collaboration avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

15. Conscient que la promotion et la protection des droits de l'homme doivent être améliorées, le Conseil de sécurité a confié à l'ONUCI, dans sa résolution 2284 (2016), un mandat clair consistant à surveiller les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi que les violations du droit international humanitaire, à concourir aux enquêtes et à faire rapport à ce sujet au Conseil, afin de prévenir de telles violations et atteintes et d'aider à mettre fin à l'impunité. En outre, l'ONUCI soutiendra l'action menée par les autorités ivoiriennes pour renforcer les capacités nationales en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière aux violations et atteintes graves commises sur la personne d'enfants et de femmes.

16. Pour ce qui est de l'aide humanitaire, l'ONUCI a pour mandat d'en faciliter la fourniture, compte tenu de ses capacités réduites, d'aider les autorités ivoiriennes à organiser le rapatriement librement consenti, sûr et durable des réfugiés et des déplacés, et de créer des conditions de sécurité propices à ce retour.

17. En ce qui concerne l'information, l'Opération est chargée d'utiliser ses moyens de radiodiffusion, par l'intermédiaire d'ONUCI-FM, pour concourir à l'action d'ensemble menée en vue de promouvoir une paix durable, et de communiquer des informations sur l'évolution de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Le rôle de surveillant des médias rempli par l'Opération relève maintenant de ses fonctions de médiation et d'appui politiques.

18. Suite à l'adoption de la résolution 2284 (2016), la fourniture d'une assistance électorale, y compris sur le plan logistique, ne fait plus partie du mandat de l'ONUCI. Conformément à la résolution 2283 (2016), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de mettre un terme au régime de sanctions contre la Côte d'Ivoire, l'ONUCI ne participe plus non plus à la surveillance de l'embargo. De même, comme noté au paragraphe 13 ci-dessus, le mandat de l'Opération en matière de désarmement, démobilisation et réintégration se limite maintenant à la fourniture d'un soutien et de conseils politiques concernant la réinsertion des derniers ex-combattants et ne comprend donc plus l'appui à la conduite des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration dirigées par le Gouvernement.

19. Le Conseil de sécurité a encouragé l'ONUCI, le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux, à définir les contours du soutien de la communauté internationale à la Côte d'Ivoire, en particulier en ce qui concerne le transfert des fonctions résiduelles exercées par l'ONUCI, et dont la nécessité s'imposerait après le retrait de celle-ci. L'ONUCI et l'équipe de pays doivent préparer la phase de liquidation en étroite collaboration, notamment en renforçant leur coopération dans le cadre des programmes en vue du transfert des dernières responsabilités découlant du mandat de l'Opération et de l'intensification des activités et programmes de l'équipe de pays, ce qui garantira un transfert sans accroc des fonctions résiduelles de l'ONUCI au Gouvernement, à l'équipe de pays et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux avant sa liquidation. Des mécanismes de coordination auxquels participent toutes les parties prenantes sont mis en place pour a) définir les fonctions résiduelles actuellement exercées par l'ONUCI et dont la nécessité s'imposerait après le retrait de celle-ci, et b) renforcer la coopération de l'ONUCI et de l'équipe de pays au niveau des programmes.

20. L'ONUCI a son quartier général à Abidjan et dispose également de deux bureaux régionaux à Bouaké (secteur est) et à Daloa (secteur ouest). Au 30 juin 2016, le personnel civil et militaire et les membres de la Police étaient stationnés sur 58 sites à travers le pays. L'ONUCI prévoit, au cours de la période 2016/17, de progressivement fermer et remettre à leurs propriétaires respectifs 33 installations et terrains : 5 à Abidjan (le siège à Abidjan-Sebroko, un terrain vide à proximité du siège, la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général, le terminal aérien de l'ONU et le camp Anonkoua-Koute), 1 à Riviera, 5 à Bouaké, 3 à Daloa, 3 à Yamoussoukro et 3 à San Pedro, ainsi que des sites à Tabou, Grabo, Para, Divo, Gagnoa, Bondoukou, Korhogo, Odiénne, Guiglo, Aboisso, Abengourou, Toulépleu et Man.

21. Les 28 sites qui se trouvent en dehors d'Abidjan seront fermés progressivement, en trois étapes, d'ici au 30 avril 2017 : a) 4 sites d'ici au 30 septembre 2016, b) 5 sites d'ici au 31 décembre 2016 et c) 19 sites d'ici au 30 avril 2017. Les 5 derniers sites d'Abidjan seront fermés d'ici au 30 juin 2017. La réduction du nombre de bureaux civils est basée sur les résultats de l'examen des rythmes généraux de déploiement réalisé par l'Opération, et tient en particulier compte de la réduction des effectifs militaires au cours de l'exercice 2016/17 et de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience acquise au cours des exercices 2012/13, 2013/14 et 2014/15.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

Conditions de sécurité

22. Les conditions de sécurité continuent de s'améliorer en Côte d'Ivoire, où le nombre d'incidents enregistrés a diminué depuis le 1^{er} juillet 2015. Le renforcement des mesures de sécurité pendant la campagne menée en vue de l'élection présidentielle du 25 octobre 2015 a fortement contribué à la diminution du nombre d'incidents. Après une augmentation observée au cours du premier trimestre de 2016, à la suite de la levée des mesures exceptionnelles, le nombre total d'incidents a diminué jusqu'à atteindre, en juin 2016, un niveau remarquablement faible. Le renforcement des mesures de maintien de l'ordre, en cours depuis mai 2016, peut aussi avoir contribué à cette baisse des incidents violents signalés. Les attaques

armées sporadiques dans l'ouest, le long de la frontière avec le Libéria, ont diminué et l'incidence des attaques armées perpétrées dans la zone ouest a été atténuée grâce à l'augmentation des effectifs des Forces armées de Côte d'Ivoire (FACI) (anciennement appelées « Forces républicaines de Côte d'Ivoire ») et de la gendarmerie déployés dans ces zones et dans le nord du pays afin de contenir la menace terroriste. Globalement, les attaques du 13 mars 2016 à Grand Bassam ont contribué à modifier les conditions de sécurité en Côte d'Ivoire et ont incité le Gouvernement et les forces de sécurité à intensifier la lutte contre le terrorisme aux niveaux national et régional. Cependant, les conflits intercommunautaires, les vols à main armée, les actes de violence sexuelle et sexiste et la violence contre les mineurs, ainsi que d'autres actes criminels, ont continué d'alimenter l'insécurité. Dans l'ouest du pays, des tensions liées aux questions foncières ont été exacerbées par la reprise du programme de rapatriement des réfugiés qui étaient partis au Libéria. On constate également une augmentation du nombre d'attaques armées visant les forces de sécurité et les institutions de l'État dans l'est du pays. Le banditisme de grand chemin et d'autres activités criminelles, telles que le trafic, sont fréquents dans l'est, où des incidents impliquant d'ex-combattants et d'autres groupes armés, y compris des *dozos* (chasseurs traditionnels) exacerbent parfois les tensions dans la population.

23. Les améliorations notables dans le domaine de la sécurité incluent la tenue pacifique des élections présidentielles en octobre 2015, pour laquelle les forces de sécurité peuvent être félicitées, l'accélération du processus de réforme du secteur de la sécurité mené par le Gouvernement et l'adoption de lois sectorielles clefs. Cependant, la réforme se heurte encore à des obstacles. Le processus de réinsertion des derniers ex-combattants se poursuit, mais il sera essentiel, pour garantir la stabilité à long terme, de garantir une réinsertion durable. Bien qu'elles n'aient pas de lien direct avec les élections législatives de novembre 2016, des tensions intercommunautaires provoquées par le rapatriement des réfugiés et la future évacuation des parcs nationaux et des forêts classées, dans l'ouest du pays, pourraient être exacerbées à l'approche des élections. Par ailleurs, malgré la croissance économique, les conditions de vie de la population ne s'améliorent que lentement. Au cours du premier trimestre de 2016, on a observé une augmentation des troubles sociaux, parfois violents, à l'approche de la période électorale. Comme ces troubles pourraient encore s'intensifier à mesure que les élections se rapprochent, il est nécessaire de continuer d'aider les autorités nationales à résoudre les questions touchant à la réconciliation, à la cohésion sociale et au maintien de l'ordre. L'Opération continuera aussi à consacrer une attention particulière aux zones frontalières de l'ouest du pays et à d'autres zones instables.

Situation politique

24. Même si le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition se poursuit et que la situation politique devrait globalement continuer à s'améliorer en Côte d'Ivoire, les progrès sur la voie de la réconciliation se font lentement, par étapes successives, et certaines questions de fond ne font toujours pas l'objet d'un consensus politique. Par ailleurs, un référendum sur la Constitution et des élections législatives et locales doivent avoir lieu au cours de l'exercice 2016/17, ce qui pourrait exacerber encore les tensions politiques existantes. Par conséquent, le rôle politique de l'ONUCI, et notamment l'action de médiation menée par la Représentante spéciale du Secrétaire général, demeurera crucial pendant l'exercice 2016/17 pour que tous les acteurs politiques poursuivent le dialogue indispensable à la consolidation de la paix.

Réforme du secteur de la sécurité, désarmement, démobilisation et réintégration

25. Au cours de l'année écoulée, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, adoptée en 2012 et actualisée en 2014, sous l'égide du Conseil national de sécurité. En témoignent l'amélioration des capacités opérationnelles des institutions chargées de la sécurité, l'aptitude croissante des responsables du secteur de la sécurité à gérer le changement, le renforcement de la confiance chez les acteurs de la sécurité et les avancées en matière de décentralisation du secteur. Les progrès se manifestent également dans le renforcement des capacités du secrétariat du Conseil national de sécurité, de la Commission de la sécurité et de la défense de l'Assemblée nationale et des acteurs non étatiques, comme les organisations de la société civile et les médias, d'aider les acteurs locaux à comprendre la mise en œuvre des réformes en question et à y prendre part. Malgré ces évolutions, un certain nombre de problèmes subsistent, notamment en ce qui concerne l'application des lois de programmation militaire et de programmation des forces de sécurité intérieure adoptées récemment, le contrôle effectif de la gouvernance du secteur de la sécurité, l'achèvement de la décentralisation de ce secteur et le renforcement de la cohésion et de la confiance dans les rangs des forces armées.

26. Compte tenu de ce qui précède et du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2284 (2016), l'Opération appuiera la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité en dispensant, par le truchement du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité et de ses composantes militaire et de police, des conseils d'ordre stratégique au secrétariat du Conseil national de sécurité, ainsi que des conseils et un encadrement aux forces de défense et de sécurité ivoiriennes, tant au niveau opérationnel qu'au niveau stratégique, notamment dans les domaines de la planification, de la gouvernance des forces de sécurité, de la coordination tactique et de la gestion des armes.

27. Les activités de désarmement, démobilisation et réintégration engagées en 2012 par l'Autorité nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont également enregistré des progrès considérables. L'Autorité a achevé son mandat le 30 juin 2015 et la structure qui lui a succédé, la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion, créée par le décret présidentiel n° 444 du 24 juin 2015, s'est vu confier la prise en charge des derniers ex-combattants. Les opérations de désarmement et de démobilisation sont terminées officiellement le 14 août 2015. Au total, 69 506 ex-combattants (dont 6 105 femmes) ont bénéficié d'une aide à la réinsertion, notamment sous la forme d'indemnités de transition, d'un accompagnement (y compris psychologique) pour réapprendre la vie en société, d'une formation professionnelle de qualité et d'un accès à l'emploi.

28. En dépit des efforts considérables qui ont été déployés, un certain nombre de problèmes concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration restent à résoudre. Environ 2 000 ex-combattants vivant en exil au Libéria, ainsi qu'un nombre indéterminé au Ghana et dans d'autres pays voisins, restent encore en marge du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le travail accompli demeure pour l'essentiel fragile en l'absence de mesures concrètes visant à lier réinsertion à court terme et réintégration à long terme des ex-combattants.

Situation humanitaire et des droits de l'homme

29. La situation humanitaire s'est notablement améliorée, même si certains secteurs, en particulier dans l'ouest et le nord du pays, demeurent vulnérables. La poursuite du retour des réfugiés et des déplacés dans leurs régions d'origine est un signe de confiance et indique que la situation s'améliore. Au cours de l'exercice 2016/17, l'ONUCI continuera, dans toute la mesure permise par ses ressources militaires limitées, de favoriser le rapatriement librement consenti, sûr et durable des réfugiés et des déplacés.

30. La situation des droits de l'homme devrait rester délicate, marquée par la poursuite des actes de violence sexuelle et sexiste ainsi que des violations des droits de l'homme. L'action de l'ONUCI restera importante pour favoriser la promotion et la protection des droits de l'homme, le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, la répression des crimes graves et des violations graves des droits de l'homme, ainsi que la surveillance et le signalement des violations des droits de l'homme.

Personnels militaire et de police

31. Durant l'exercice 2016/17, l'ONUCI continuera d'aider les autorités nationales à écarter les dernières menaces pesant sur la sécurité et à protéger les civils, dans la limite de ses capacités existantes et de ses zones de déploiement, et conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. En ce qui concerne la protection des civils en particulier, l'ONUCI est autorisée à intervenir aux côtés des forces de sécurité ivoiriennes uniquement dans le cas où la dégradation des conditions de sécurité ferait craindre un basculement stratégique pour la paix et la stabilité dans le pays. En pratique, pour qu'une telle intervention soit possible, il faut qu'il existe des signes clairs de détérioration imminente de la sécurité, que toutes les capacités dont dispose le pays pour faire face à la situation soient épuisées et que la menace ait été évaluée, autant d'éléments qui doivent être appréciés en consultation avec le Gouvernement ivoirien. Pour appuyer les efforts de protection des civils déployés par le Gouvernement, les composantes militaire et policière de l'ONUCI continueront à effectuer des patrouilles de proximité et de longue distance, ainsi que des patrouilles de reconnaissance aérienne s'il y a lieu, en particulier dans les zones à haut risque.

32. Dans sa résolution 2284 (2016), le Conseil de sécurité a donné à l'ONUCI jusqu'au 30 avril 2017 pour achever toutes les opérations militaires et retirer l'ensemble de ses personnels militaire et policier. Afin de maintenir une force mobile et crédible pendant les élections législatives, les effectifs de la composante militaire de l'ONUCI ont été progressivement ramenés au 31 août 2016 à 2 000 hommes ainsi répartis : la force d'intervention rapide (650 éléments); un bataillon d'infanterie déployé dans le sud-ouest du pays pour surveiller les poches d'instabilité situées notamment dans la zone frontalière avec le Libéria (650 éléments); un groupe de protection du quartier général (300 éléments); 100 observateurs militaires; 242 éléments habilitants; 58 officiers d'état-major. De nouvelles réductions interviendront en février 2017, avec le départ des derniers contingents militaires, notamment 48 éléments de l'état-major, le bataillon déployé dans le sud-ouest du pays, un groupe de l'aviation et la force d'intervention rapide avant le 15 février 2017. Tous les observateurs militaires et 33 officiers d'état-major

partiront avant le 28 février 2017, suivis de 23 officiers supplémentaires devant être rapatriés avant fin-mars 2017. Le rapatriement des deux derniers officiers d'état-major aura lieu en avril 2017. Dans le souci de réduire au minimum les coûts, le calendrier de réduction progressive et de retrait définitif des effectifs de la composante militaire a été aligné sur celui de la rotation des bataillons.

33. En conséquence, l'ONUCI ne sera pas en mesure, pendant les élections législatives, d'apporter le même appui à la sécurité que pendant les présidentielles de 2015, époque à laquelle ses effectifs se montaient à plus de 5 000 éléments. À cet égard, les observateurs militaires de l'ONUCI, répartis dans neuf bases d'opérations installées sur les sites des postes de commandement de la Force aérienne de Côte d'Ivoire, auront un rôle crucial à jouer au cours des élections dans les domaines de l'analyse des situations, de l'alerte précoce et du signalement des violations des droits de l'homme.

34. Compte tenu de la réduction du mandat de l'ONUCI et en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, le nombre de policiers des Nations Unies passera progressivement de 500 en juin 2016 à 250 au 31 décembre 2016. Le nombre d'unités de police constituées a été réduit en mars et avril 2016, passant de six unités de 180 hommes chacune à trois unités de 140 éléments chacune basées à Abidjan, Bouaké et Daloa. Les derniers policiers des Nations Unies et les trois unités constituées restantes doivent être rapatriés d'ici au 30 avril 2017. Toutes les activités de police des Nations Unies devraient être terminées au plus tard le 31 mars 2017, soit un mois avant le rapatriement définitif de tout le personnel de police.

35. Un certain nombre de modifications ont été apportées à l'organisation de la police des Nations Unies pour lui permettre de s'acquitter efficacement des tâches lui restant dévolues, et ce, malgré la réduction des effectifs de la composante. Depuis juin 2016, les policiers des Nations Unies sont détachés dans 12 postes de police et de gendarmerie (Abidjan, Aboisso, Abengourou, Bondoukou, Bouaké, Daloa, Gagnoa, Korhogo, Man, Odienné, San-Pedro et Yamoussoukro) pour faciliter l'encadrement et le partage de connaissances pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération. Jusqu'à 15 policiers des Nations Unies sont affectés à chacun de ces sites, tandis que 30 policiers sont en poste au quartier général de l'ONUCI à Abidjan, où ils prêtent leur concours au chef de la police et contribuent à l'orientation stratégique de la Police des Nations Unies ainsi qu'à l'exécution des tâches administratives requises.

36. La composante policière de l'ONUCI continuera également de renforcer les capacités, notamment en dispensant des conseils et en transférant des compétences dans les domaines de la planification des opérations, du maintien de l'ordre public, de la gestion des lieux de crime et des procédures visant au respect des droits de l'homme. En outre, l'Opération apportera un appui limité aux services de maintien de l'ordre ivoiriens dans le domaine de la protection des civils, notamment en effectuant quelques patrouilles conjointes avec la police et la gendarmerie ivoiriennes et en mettant en place des services d'accueil pour les femmes dans les postes de police et de gendarmerie. Elle continuera d'aider les forces de l'ordre ivoiriennes à mettre en œuvre certains aspects de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité, notamment à créer une cellule de lutte contre la criminalité transnationale, et à régler les problèmes de frontières qui subsistent en fournissant des conseils aux niveaux opérationnel et stratégique, activité qui sera facilitée par le partage des locaux avec la police et la gendarmerie ivoiriennes.

Moyens aériens

37. Au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, l'ONUCI exploitera et entretiendra une flotte aérienne de sept aéronefs (cinq hélicoptères et deux avions) répartis sur trois bases aériennes. Dans le but d'améliorer la rentabilité des transports aériens et compte tenu de la réduction des effectifs de l'Opération, un premier avion Beechcraft-1900D cessera d'être déployé fin-décembre 2016, deux hélicoptères militaires MI-171 seront rapatriés avant le 14 janvier 2017, le second avion Beechcraft-1900D ne sera plus utilisé d'ici au 31 janvier 2017, deux hélicoptères MI-17 d'ici au 14 février 2017, et le dernier hélicoptère MI-8 sera conservé jusqu'au 28 février 2017.

Personnel civil

38. En application du paragraphe 10 de la résolution 70/272 de l'Assemblée générale, l'ONUCI reconnaît qu'il importe de concentrer son action sur le personnel recruté sur le plan national et continue durant l'exercice 2016/17 d'appuyer ou de fournir des programmes d'organisation des carrières et de renforcement des capacités en interne par l'intermédiaire de son Centre intégré de formation du personnel des missions, en offrant notamment des programmes de formation et des programmes transversaux spécifiquement conçus pour répondre aux besoins du personnel recruté sur le plan national, y compris des programmes portant sur la gestion de projets, la création d'entreprises et l'encadrement, ainsi que la formation professionnelle. Ces programmes de certification, y compris les cours en ligne (dispensés au moyen du portail UN.skillPort) visent à donner aux membres du personnel recruté sur le plan national des outils pour faire face aux défis qui les attendent après la clôture de l'Opération, que ce soit dans le système des Nations Unies ou dans les secteurs public et privé.

39. Le programme de formation proposé vise non seulement à renforcer les capacités des membres du personnel recruté sur le plan national dans leurs domaines de compétence professionnelle respectifs, mais aussi dans différents autres domaines. Il comprend les trois cours ci-après :

a) **Cours de formation à la gestion de projets.** Ce cours sur la gestion de projets dispensé par des instructeurs permettra aux membres du personnel d'enrichir leurs compétences en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de projets, en vue de renforcer leurs capacités et de les aider à faire face à la future réduction des effectifs de la mission. Le prestataire de formation doit posséder le label de fournisseur de formation enregistré au niveau mondial afin de garantir la qualité du service fourni et la reconnaissance internationale de la certification délivrée;

b) **Cours de formation à la création et à la gestion d'entreprise.** L'objectif de ce cours est de doter les membres du personnel recruté sur le plan national des connaissances, du savoir-faire et des attitudes nécessaires pour créer et gérer des petites et moyennes entreprises rentables. Il traitera des thèmes suivants :

- i) Stratégie d'entreprise et stratégie commerciale (idée d'entreprise, modèle économique, modèle de démarrage);
- ii) Organisation (organiser une équipe et comprendre comment accompagner l'organisation pendant les phases de son évolution);

- iii) Mise au point de produits et de services;
- iv) Étude de marché et veille concurrentielle;
- v) Marketing, négociation et vente;
- vi) Création d'une base de données clients;
- vii) Plan d'entreprise, budget et financement;
- viii) Gestion des flux de trésorerie et dégagement de marges;
- ix) Aspects juridiques, constitution de société et fiscalité;

c) **Cours de formation à l'encadrement et à la gestion.** Trois séances consacrées à l'encadrement et à la gestion ont été programmées pour permettre à 60 membres du personnel au total de se former à ces activités et d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour améliorer leurs résultats professionnels et progresser dans leur carrière.

Activités de liquidation

40. En application du paragraphe 13 de la résolution 70/272 de l'Assemblée générale, l'UNOCI a mis en place une équipe spéciale chargée de la transition et de la liquidation, composée de représentants du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, des composantes militaire et policière et de l'appui à la mission, aux fins de coordonner la préparation et la mise en œuvre des activités afférentes à la réduction des effectifs et à la clôture de la mission.

41. L'équipe spéciale s'est réunie pour la première fois le 8 septembre 2016. Elle est assistée par deux groupes de travail, l'un sur la cession des actifs, l'autre sur la fermeture des camps. Elle doit veiller : a) à l'élaboration du plan de cession des actifs en novembre 2016; b) à la fermeture de tous les locaux, appartenant à des personnes publiques comme privées; c) à l'exécution des plans relatifs à la clôture de l'Opération dans les domaines des achats, des finances, des ressources humaines, de la gestion et de l'archivage des dossiers. On estime que l'Opération devra procéder à la cession de 11 834 immobilisations corporelles, dont la valeur comptable nette est estimée à 26,8 millions de dollars, et de 3 200 000 articles de stock consommables, d'une valeur estimée à 20,6 millions de dollars.

42. La liquidation des éléments susmentionnés prendra les formes suivantes : a) transferts à d'autres missions de maintien de la paix; b) ventes et cessions; c) dons au Gouvernement hôte et à des organisations non gouvernementales.

43. L'Opération a entrepris une réorganisation visant à affiner ses procédures et à assurer l'utilisation optimale de ses ressources pendant la période de réduction des effectifs et de liquidation afin de réaliser en temps voulu la cession des actifs et des stocks et la fermeture des locaux dans le respect du calendrier fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2284 (2016). Cette restructuration a permis de simplifier les procédures en les confiant à des équipes spéciales, et des outils informatiques seront utilisés pour mesurer les progrès et procéder aux éventuelles mesures correctives au fur et à mesure de la cession des actifs et de la fermeture des camps pendant l'exercice 2016/17.

44. L'ONUCI met la dernière main à son projet préliminaire de plan de cession d'actifs, qui devrait être achevé en novembre 2016. Une fois établi et approuvé par le Chef de l'appui à la mission et la Base de soutien logistique des Nations Unies de

Brindisi, en Italie, ce plan deviendra le plan de cession des actifs de l'Opération. On estime que la quasi-totalité des immobilisations corporelles de l'ONUCI peuvent être regroupées dans les trois catégories suivantes (conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies) :

a) Actifs devant être transférés à d'autres missions de maintien de la paix, dont la valeur comptable nette se monte à 10,22 millions de dollars, selon une estimation préliminaire;

b) Actifs devant être transférés à des entités des Nations Unies financées par des contributions obligatoires, dont la valeur comptable nette est de 0,06 million de dollars, selon une estimation préliminaire;

c) Actifs susceptibles d'être vendus, donnés ou mis au rebut, dont la valeur comptable nette s'élève à 16,58 millions de dollars, selon une estimation préliminaire.

45. La sélection des missions des Nations Unies destinataires des actifs de la première catégorie est en cours. Les gestionnaires des unités de l'UNOCI à comptabilité autonome collaborent étroitement avec l'équipe de liquidation de la Base logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) pour déterminer la bonne méthode de cession des actifs de la troisième catégorie (vente, don, destruction ou mise au rebut).

46. Les immobilisations corporelles seront vraisemblablement données au Gouvernement ou à des organisations non gouvernementales locales à but non lucratif à l'issue d'analyses coûts-avantages approfondies et compte tenu des demandes officielles d'assistance reçues du Gouvernement et d'organisations locales à but non lucratif.

Questions relatives à l'environnement

47. Dans le contexte de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité et du retrait progressif des composantes en tenue et de la composante civile, l'ONUCI entend réaliser la clôture de l'Opération dans des conditions écologiquement responsables. Le Groupe de l'environnement a été intégré dans l'équipe de fermeture des camps, qui est chargée de la clôture et de la restitution des sites et des locaux à leurs propriétaires, ainsi que de la supervision des opérations de dépollution environnementale et du respect par l'ONUCI des normes environnementales. La procédure assurant le respect par le contingent des normes environnementales, qui a été élaborée par le Groupe de l'environnement, est appliquée par les contingents militaires et les unités de police constituées afin que les prestataires engagés par l'Organisation des Nations Unies procèdent à l'élimination des déchets solides et dangereux qui ont pu s'accumuler au fil des années (meubles, batteries de véhicules, pneus, produits chimiques, huiles usagées, etc.) dans des conditions respectueuses de l'environnement et que les camps soient dépollués avant d'être évacués. Cette procédure est suivie de la certification finale de conformité aux normes environnementales, signée par l'ONUCI et le propriétaire du site ou des locaux une fois achevées toutes les activités de dépollution requises. Ce certificat final atteste que les activités normalisées de dépollution environnementale ont été menées à bien. Il s'accompagne de clichés du site concerné, signés de la main de la partie qui le remet et de celle qui le reçoit, et garantit qu'aucun problème environnemental en souffrance n'affecte le bien restitué. Le certificat final de conformité environnementale est annexé à l'accord par lequel

l'ONUCI et le propriétaire conviennent de la restitution des biens concernés et fait partie intégrante des documents juridiques nécessaires à la remise du site au propriétaire.

48. En outre, la Section du génie de l'ONUCI procède à des opérations de nettoyage (déblayage des sols pollués par l'huile et le carburant dans les zones occupées par les ateliers mécaniques, enlèvement des débris de bois, destruction des déchets) en coordination avec le Groupe de l'environnement, conformément aux politiques et procédures environnementales élaborées par le Département des opérations de maintien de la paix et l'ONUCI, aux procédures opérationnelles permanentes relatives à la gestion des terrains et des biens de l'Opération et au manuel de liquidation. En collaboration avec le Groupe médical, le Groupe de l'environnement veille à ce que les déchets médicaux soient incinérés.

49. La restitution définitive des sites ne peut intervenir qu'après la remise des attestations de remise/reprise déchargeant l'ONUCI de toute responsabilité, environnementale ou autre. Pour veiller à ce que la clôture de l'Opération se fasse dans le respect de l'environnement, le Groupe de l'environnement sera maintenu jusque fin-mai 2017.

C. Coopération avec les autres missions dans la région

50. La situation le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire continue de s'améliorer, mais d'importants problèmes persistent du fait de mouvements transfrontaliers d'éléments armés, de litiges fonciers et de conflits intercommunautaires. Les autorités des deux pays ont pris des mesures pour renforcer la sécurité aux frontières dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du Fleuve Mano. Au cours de l'exercice 2016/17, l'ONUCI, en collaboration avec la MINUL, continuera d'aider les autorités nationales et les initiatives régionales à remédier aux menaces qui subsistent au niveau infrarégional et à régler les problèmes de sécurité aux frontières, ainsi qu'à promouvoir la réconciliation dans la région frontalière, en application du cadre de coopération entre l'ONUCI et la MINUL adopté en juillet 2014. Ce cadre commun vise à promouvoir le dialogue transfrontalier et les initiatives relatives aux frontières, y compris le renforcement de l'échange et de l'analyse des informations. La force d'intervention rapide interviendra en cas d'incidents en Côte d'Ivoire et se tiendra prête à apporter son appui en cas de détérioration grave des conditions de sécurité au Libéria. Compte tenu de la liquidation de l'ONUCI, la force d'intervention rapide sera redéployée en deux phases auprès de la MINUSMA à partir de février 2017.

51. L'ONUCI continuera également de partager des renseignements et de collaborer avec la MINUSMA dans des domaines d'intérêt commun dans le cadre de la coopération intermissions. Elle continuera de soutenir les initiatives menées au niveau régional par l'Union du fleuve Mano et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en facilitant les réunions transfrontalières sur la coopération régionale et la coopération intermissions dans le domaine de la sécurité en vue de protéger les civils et d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie infrarégionale pour l'Union du fleuve Mano. En outre, les représentants spéciaux du Secrétaire général continueront de se réunir avec les hauts responsables des

missions susmentionnées pour les consulter sur la situation politique en Afrique de l'Ouest et sur des questions d'intérêt commun.

D. Partenariats coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

52. L'ONUCI continuera d'agir selon le principe de l'unité dans l'action et de coordonner de façon stratégique et intégrée tous les volets de son mandat. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 70/272 de l'Assemblée générale, l'exécution d'un certain nombre d'initiatives conjointes se poursuivra, comme celle qui vise à aider l'Assemblée nationale ivoirienne et par laquelle l'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies s'emploient à prêter ensemble une assistance technique à cette institution dans le cadre d'un accord de coopération. De même, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies joignent leurs efforts pour appuyer la Commission nationale des droits de l'homme et lutter contre la violence sexiste. Le financement d'autres programmes est actuellement assuré par l'équipe de pays des Nations Unies.

53. L'ONUCI continuera de coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies pour appuyer la consolidation de la paix. L'Opération et l'équipe de pays poursuivront leur collaboration conformément au plan d'action prioritaire pour la Côte d'Ivoire afin de renforcer les activités de consolidation de la paix et de régler les nouveaux problèmes en conformité avec le cadre programmatique de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour 2017-2020. À cette fin, l'équipe de pays des Nations Unies continuera également de présenter des projets répondant aux critères de financement du Fonds pour la consolidation de la paix.

54. S'agissant de la transition de l'ONUCI, l'Opération, le Gouvernement ivoirien, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux ont commencé à définir l'appui de la communauté internationale à la Côte d'Ivoire en ce qui concerne les fonctions résiduelles de l'Opération dont le besoin pourrait se faire sentir après son départ. Six comités techniques ont été créés pour faciliter les discussions sur les thèmes suivants : cohésion sociale; droits de l'homme et justice transitionnelle; réforme du secteur de la sécurité; désarmement, démobilisation et réintégration, et gestion des armes et désarmement de la population civile; défense, sécurité et maintien de l'ordre; communications (notamment la station de radio de l'Opération, ONUCI FM). Les discussions ont débouché sur un plan de transfert de l'ONUCI, signé le 17 octobre 2016, qui précise les fonctions résiduelles essentielles devant être maintenues après le départ de l'Opération, les partenaires d'exécution et les besoins en ressources. Le plan a été signé par le Gouvernement, l'ONUCI, l'équipe de pays des Nations Unies et l'Ambassadeur de France au nom de la communauté des donateurs. En parallèle, d'autres possibilités seront étudiées en vue d'exploiter les capacités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies à l'appui de l'exécution du mandat, en recourant aux contributions statutaires, dans des domaines tels que : la cohésion sociale (notamment dans les régions frontalières et en ce qui concerne la réconciliation nationale); la réforme du secteur de la sécurité; le désarmement de la population; la violence sexuelle et sexiste; les droits fondamentaux des femmes; la violence à l'encontre des enfants.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

55. L'équipe des collaborateurs directs de la Représentante spéciale du Secrétaire général assurera la direction exécutive et l'administration de l'Opération.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

<i>Service</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16</i>	<i>Septembre 2016^a</i>	<i>Décembre 2016^b</i>	<i>Avril 2017^b</i>	<i>Juin 2017^b</i>
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général					
SGA/SSG	1	1	1	1	1
D-2/D-1	2	—	—	—	—
P-5/P-4	6	6	6	2	2
P-3/P-2	2	2	2	—	—
Agents du Service mobile	3	3	3	2	2
Personnel recruté sur le plan national ^c	7	5	5	3	—
Volontaires des Nations Unies	4	3	3	1	1
Total partiel	25	20	20	9	6
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit					
SGA/SSG	1	—	—	—	—
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5/P-4	1	—	—	—	—
P-3/P-2	1	—	—	—	—
Agents du Service mobile	1	1	1	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	3	1	1	—	—
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Total partiel	7	2	2	-	-
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction					
SGA/SSG	1	1	1	1	1
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5 P-4	3	2	2	1	1
P-3/P-2	—	—	—	—	—
Agents Service mobile	1	—	—	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	2	2	2	1	—
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Total partiel	7	5	5	3	2
Bureau du Conseiller juridique					
SGA/SSG	—	—	—	—	—

<i>Service</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16</i>	<i>Septembre 2016^a</i>	<i>Décembre 2016^b</i>	<i>Avril 2017^b</i>	<i>Juin 2017^b</i>
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5/P-4	2	2	2	2	—
P-3/P-2	1	—	—	—	—
Agents du Service mobile	—	—	—	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	3	—	—	—	—
Volontaires des Nations Unies	1	1	1	1	—
Total partiel	7	3	3	3	-
Section des analyses et opérations conjointes et du contrôle du respect de l'embargo					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5/P-4	4	3	3	2	—
P-3/P-2	5	2	2	1	—
Agents du Service mobile	1	1	1	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	—	—	—	—	—
Volontaires des Nations Unies	5	5	5	2	—
Total partiel	15	11	11	5	-
Section de la coordination opérationnelle et de la coopération intermissions					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5/P-4	—	1	1	—	—
P-3/P-2	1	1	1	—	—
Agents du Service mobile	—	—	—	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	—	—	—	—	—
Volontaires des Nations Unies	2	1	1	—	—
Total partiel	4	3	3	-	-
Section de la planification stratégique et des meilleures pratiques					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5/P-4	2	1	1	—	—
P-3/P-2	1	1	1	—	—
Agents du Service mobile	—	—	—	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	—	—	—	—	—
Volontaires des Nations Unies	1	1	1	—	—
Total partiel	4	3	3	-	-
Bureau du porte-parole					
SGA/SSG	—	—	—	—	—

<i>Service</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16</i>	<i>Septembre 2016^a</i>	<i>Décembre 2016^b</i>	<i>Avril 2017^b</i>	<i>Juin 2017^b</i>
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5/P-4	1	1	1	—	—
P-3/P-2	1	—	—	—	—
Agents du Service mobile	—	—	—	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	3	1	1	—	—
Volontaires des Nations Unies	1	—	—	—	—
Total partiel	6	2	2	-	-
Groupe de la Commission d'enquête					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5/P-4	—	—	—	—	—
P-3/P-2	1	1	1	—	—
Agents du Service mobile	1	1	1	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	—	—	—	—	—
Volontaires des Nations Unies	1	—	—	—	—
Total partiel	3	2	2	-	-
Total					
SGA/SSG	3	2	2	2	2
D-2/D-1	2	—	—	—	—
P-5/P-4	21	16	16	7	3
P-3/P-2	13	7	7	1	—
Agents du Service mobile	7	6	6	2	2
Personnel recruté sur le plan national ^c	18	9	9	4	—
Volontaires des Nations Unies	14	11	11	4	1
Total général		51	51	20	8

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général.

^a Effectif réel à la fin du mois.

^b Niveau maximum de l'effectif proposé au début du mois.

^c Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

56. La Représentante spéciale du Secrétaire général, plus haute fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire, est la chef de l'ONUCI et assure la direction et l'administration générale de l'Opération dans le respect du mandat prescrit. Depuis l'adoption de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, le rôle de médiation et d'appui politique de la Représentante spéciale englobe désormais un certain nombre de domaines prioritaires, notamment le dialogue politique, la réconciliation nationale, la cohésion sociale, les droits de l'homme, la réforme du secteur de la sécurité, la réinsertion des derniers ex-combattants, et la

limitation des incitations publiques à la haine ou à la violence. En conséquence, l'équipe des collaborateurs directs de la Représentante spéciale devra conserver un effectif suffisant pour être en mesure d'exercer ces fonctions élargies jusqu'à la fin de l'Opération.

57. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 25 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé du Bureau de la Représentante spéciale de la manière suivante : 19 postes pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017, et 6 postes [1 poste de Sous-Secrétaire général (Représentante spéciale du Secrétaire général), 2 postes P-4 (Conseiller spécial et Conseiller pour la problématique hommes-femmes), 2 postes d'agents du Service mobile (un assistant principal de secrétariat et un assistant administratif) et un poste de Volontaire des Nations Unies (responsable des rapports)] pendant la phase de liquidation, du 1^{er} mai au 30 juin 2017. À titre exceptionnel, dans le cadre de la liquidation de l'Opération, l'ONUCI envisage de procéder à un recrutement en vue de pourvoir le poste essentiel de Chef de cabinet (D-1), devenu vacant récemment, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 mars 2017.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
pour les opérations et l'état de droit**

58. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les sept postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé du Bureau du Représentant spécial adjoint pour les opérations et l'état de droit pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé
de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction**

59. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les sept postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé du Bureau du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction de la manière suivante : trois postes pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017, et deux postes [1 poste de secrétaire général adjoint (représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction) et 1 poste P-4 (assistant spécial chargé des affaires humanitaires)] pendant la phase de liquidation, du 1^{er} mai au 30 juin 2017. Il est proposé que l'ONUCI ne conserve qu'un seul poste de représentant spécial adjoint du Secrétaire général durant la phase de liquidation, en l'occurrence celui de représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction, dont le titulaire continuerait également d'exercer les fonctions de coordonnateur résident et de veiller à ce que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Côte d'Ivoire soient prêts, dans la mesure du possible, à intensifier leurs activités dans les domaines où l'ONUCI se désengage progressivement afin d'éviter des interruptions dommageables dans la fourniture d'assistance, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité aux paragraphes 18 à 20 de sa résolution 2284 (2016). Le Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de

la reconstruction sera secondé par l'assistant spécial chargé des affaires humanitaires.

Bureau du Conseiller juridique

60. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les sept postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé du Bureau du Conseiller juridique pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 31 mai 2017.

Section des analyses et opérations conjointes et du contrôle du respect de l'embargo

61. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 15 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé de la Section des analyses et opérations conjointes et du contrôle du respect de l'embargo pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Section de la coordination opérationnelle et de la coopération intermissions

62. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les quatre postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé de la Section de la coordination opérationnelle et de la coopération inter-missions pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Section de la planification stratégique et des meilleures pratiques

63. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les quatre postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé de la Section de la planification stratégique et des meilleures pratiques pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Bureau du porte-parole

64. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les six postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé du Bureau du porte-parole pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Groupe de la Commission d'enquête

65. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les trois postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé du Groupe de la Commission d'enquête pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Composante 1 : sûreté et sécurité (période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017)

66. Comme il est indiqué ci-dessous dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats, l'Opération continuera de se concentrer sur la stabilisation des conditions

de sécurité, notamment en aidant le Gouvernement à éliminer les principales menaces qui pèsent sur la sécurité et les problèmes aux frontières. La protection des civils demeure une tâche prescrite par le mandat, mais uniquement dans des circonstances extrêmes, tandis que l'appui à la mise en œuvre de la réforme nationale du secteur de la sécurité et à la réinsertion durable des ex-combattants resteront prioritaires dans le cadre du rôle de médiation politique assigné à la Représentante spéciale du Secrétaire général. L'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement à faire face aux problèmes qui se posent dans les zones frontalières et les zones à haut risque en fournissant un appui aux activités transfrontalières et elle prêter son concours aux comités locaux de sécurité en favorisant le dialogue entre les forces de défense et de sécurité, les autorités locales et les représentants des populations locales.

67. L'ONUCI adaptera le déploiement du personnel en tenue et du personnel civil selon que de besoin, de façon à garantir une couverture adéquate de l'ouest du pays en particulier, qui est une zone sensible. Des manœuvres militaires seront également menées régulièrement pour garantir la disponibilité opérationnelle, et, jusqu'en mars 2017, la force d'intervention rapide demeurera pleinement opérationnelle et prête à être déployée promptement à l'intérieur du pays et au Libéria, s'il le faut.

68. L'ONUCI continuera également de soutenir les services nationaux de maintien de l'ordre, notamment la police et la gendarmerie, et de renforcer leurs capacités en matière de protection des civils, de lutte contre la violence sexuelle et sexuelle et de lutte contre la criminalité. Cet objectif sera atteint par plusieurs moyens : organisation d'un nombre limité de patrouilles conjointes, partage de locaux, encadrement, fourniture de conseils techniques et organisation de programmes de formation sur la protection des civils et la gestion de l'ordre public, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'ONU.

69. Conformément au mandat réduit en matière de désarmement, démobilisation et réintégration confié à l'ONUCI par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2284 (2016), le spécialiste hors classe du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration sera principalement chargé de conseiller la Représentante spéciale du Secrétaire général ainsi que les autorités nationales sur la question de la réinsertion des derniers ex-combattants, dans le cadre du rôle de médiation politique assigné à la Représentante spéciale, ainsi que sur toutes les questions ayant trait au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration susceptibles de se poser au niveau politique. L'ONUCI facilitera la réalisation d'une étude d'impact devant permettre la mise au point d'un « indice de resocialisation » afin d'évaluer avec plus de précision les divers degrés de réinsertion et de réintégration des ex-combattants. Les conclusions de cette étude seront mises à la disposition du Gouvernement pour lui permettre de repérer les failles éventuelles du processus de réinsertion, l'aider à mettre en place une surveillance continue de ces personnes et l'encourager à prendre des mesures de suivi pour prévenir la récidive. En application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, l'ONUCI n'est plus chargée d'entreprendre des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration sur l'ensemble du territoire. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, l'Opération continuera d'assurer des services limités d'encadrement et de conseil auprès de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, en vue de doter le pays de capacités suffisantes lui permettant de prendre en charge la collecte et la destruction des armes ainsi que

l'enlèvement des restes explosifs de guerre, et d'empêcher que les armes collectées soient disséminées ou réutilisées.

70. S'agissant du transfert des dernières tâches prescrites par son mandat, l'ONUCI, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), intensifiera les activités de cohésion sociale dans les zones frontalières en vue de renforcer la coopération, la coordination et l'échange de renseignements concernant la sécurité des frontières, et de renforcer les mécanismes de prévention des conflits.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Poursuite de la stabilisation des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire

1.1.1 Réduction du nombre de cas graves de menaces dirigées contre la population civile par des groupes armés (2014/15 : 10 cas graves signalés; 2015/16 : 2 cas graves signalés; 2016/17 : 1 cas grave signalé)

1.1.2 Renforcement de la discipline et de la responsabilité au sein des forces de défense et de sécurité, resserrement de la coopération interorganisations et amélioration de l'organisation interne des institutions chargées de la sécurité (2014/15 : 140 violations signalées; 2015/16 : 20 violations signalées; 2016/17 : 15 violations signalées)

Produits

- 43 200 jours-homme de patrouilles de routine (12 patrouilles × 8 hommes × 3 bataillons × 150 jours), toutes opérations et manœuvres programmées confondues, afin de rendre visibles les activités visant à instaurer un climat propice à la sûreté
- 7 500 jours-homme de patrouilles militaires de longue distance (125 hommes par patrouille × 4 jours × 3 patrouilles par mois)
- 1 488 heures de vol (607 heures pour les 2 hélicoptères de type Mi-171 et 881 heures pour les 2 hélicoptères de type Mi-17) consacrées principalement à la reconnaissance aérienne et aux patrouilles aériennes (notamment dans les régions frontalières), mais comprenant également le déploiement et l'évacuation de contingents, l'évacuation des blessés, l'appui aux patrouilles effectuées par la Police des Nations Unies et les observateurs militaires, et d'autres opérations aériennes
- 5 400 jours-homme de patrouilles motorisées d'observation militaire de proximité (2 observateurs militaires par patrouille × 2 patrouilles par jour × 9 bases d'opérations × 150 jours)
- 4 320 jours-homme de patrouilles d'observation militaire de longue distance (4 observateurs militaires par patrouille × 24 patrouilles par mois × 9 bases d'opérations × 5 mois)
- Organisation de patrouilles quotidiennes conjointes et de réunions tripartites bimensuelles au quartier général et au niveau régional entre la composante militaire de l'ONUCI, les forces françaises et la Force aérienne de Côte d'Ivoire, en vue de donner des conseils, dispenser des formations et apporter un appui logistique aux forces armées ivoiriennes, notamment en ce qui concerne leurs relations avec la population locale et la nécessité de respecter le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés

- Fourniture d'une assistance à 184 visiteurs (4 personnes × 2 jours × 23 semaines) à l'occasion de la venue de délégations officielles de pays fournisseurs de contingents, des forces de sécurité ivoiriennes, des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations ou instituts
- Organisation de 20 sessions de formation de formateurs à l'intention d'au moins 400 membres des forces armées ivoiriennes sur les opérations militaires, y compris en matière de commandement et de contrôle
- Formation de 20 hauts gradés des forces armées ivoiriennes sur des questions thématiques de défense dans le cadre de stages de formation de niveau officiers organisés dans des écoles militaires renommées hors de Côte d'Ivoire
- 6 projets à effet rapide consacrés à l'amélioration de la structure de commandement et de contrôle à l'appui de la sécurité pendant les élections
- Participation à 4 réunions sur la coopération régionale et inter-missions en matière de sécurité en vue de protéger les civils et de favoriser l'application de la stratégie sous-régionale pour l'Union du fleuve Mano
- 2 missions d'évaluation intégrées visant à collecter des renseignements sur d'éventuelles menaces contre la population civile dans l'ensemble du pays, menées conjointement par les composantes militaire, policière et civile
- 2 évaluations initiales complètes des besoins portant sur les déficits de capacités aux points d'entrée dans le pays et renforcement des capacités opérationnelles de 4 points d'entrée prioritaires situés dans 2 zones frontalières effectué au moyen de 2 ateliers de renforcement des capacités, sous la direction du PNUD
- 3 dialogues avec des parties prenantes sur des questions relatives aux droits et à la protection en vue d'assurer une paix durable et la cohésion sociale dans les zones frontalières, en veillant à ce que les femmes, les jeunes et les populations itinérantes soient représentés dans ces dialogues, sous la direction du PNUD
- Recensement et renforcement des mécanismes existants de prévention et de règlement des conflits communautaires, sous la direction de l'OIM
- Facilitation de 4 sessions de collecte et d'échange de données et de renseignements, sous la direction du PNUD
- Assistance à 10 patrouilles conjointes le long de la frontière, sous la direction du PNUD
- Soutien à des activités socioéconomiques restreintes à l'intention des associations de femmes et de jeunes dans les zones frontalières, sous la direction du PNUD
- 5 ateliers de 25 participants, ouverts à des agents des collectivités locales, des forces de sécurité et de la gestion des frontières, et à des acteurs clefs des services publics (officiers de police judiciaire, officiers d'état civil, travailleurs sanitaires, magistrats, travailleurs sociaux) dans les zones frontalières, portant sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la protection de l'enfance, les moyens de prévenir, gérer et régler les conflits, et sur l'équipement des autorités locales et des forces de sécurité; 1 atelier de renforcement des capacités à l'intention de 50 représentants des femmes et des jeunes, et d'agents du secteur de la sécurité, en vue de renforcer la confiance de la population dans les entités chargées de la sécurité, et de concevoir et de lancer en parallèle une campagne de sensibilisation, sous la direction de l'OIM
- Organisation et soutien à l'organisation d'au moins 3 réunions aux fins d'échanger des informations et de renforcer les capacités de l'administration locale et des services de sécurité, en vue d'améliorer la sécurité des frontières et d'accroître le dialogue intracommunautaire et transfrontières, sous la direction de l'OIM

- Création de circuits d'échanges réguliers d'informations entre les organismes concernés opérant le long de la frontière (OIM); création de commissions frontalières mixtes afin d'organiser des activités transfrontières, et assistance à des échanges socioculturels et des activités sportives entre organisations locales ainsi qu'à des activités locales en matière de sécurité et de maintien de l'ordre, pour contribuer à la stabilisation et à la cohésion des communautés dans les zones frontalières; organisation de visites conjointes et de réunions d'examen (une en Côte d'Ivoire et une au Libéria) afin d'évaluer les progrès accomplis et les enseignements à tirer dans le domaine de la stabilisation et de la cohésion des communautés dans les zones frontalières, sous la direction de l'OIM
- Fourniture de conseils techniques aux autorités nationales concernant la destruction des restes explosifs de guerre et des munitions non explosées en réponse à 90 % de leurs demandes d'assistance en la matière
- Fourniture d'un appui aux autorités nationales dans le domaine du marquage et du stockage des armes, et renforcement du mécanisme de coordination du désarmement de la population par des réunions, des conseils et des activités de sensibilisation, sous la direction du PNUD
- Fourniture d'un appui au renforcement du mécanisme de coordination et de pilotage du désarmement de la population, comprenant l'établissement d'un rapport sur le respect des normes internationales de contrôle des armes légères, sous la direction du PNUD
- Fourniture d'un appui au désarmement de la population grâce à l'organisation de 20 activités tenant compte des besoins locaux à destination de 500 personnes ayant déposé les armes volontairement, et de 15 activités tenant compte des besoins locaux à destination de 3 000 personnes vivant dans les zones ciblées, sous la direction du PNUD
- 5 projets de désarmement de la population visant à appuyer la remise en état et l'équipement des commissions déconcentrées de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, sous la direction du PNUD

1.2 Renforcement des capacités des autorités locales en matière de protection des civils

1.2.1 Augmentation du nombre de comités locaux de sécurité (réunissant les préfets, la Force aérienne de Côte d'Ivoire, la gendarmerie, la police, les douanes, les conseils généraux et les maires) qui sont opérationnels (2014/15: 46; 2015/16 : 75; 2016/17 : 100)

Produits

- Fourniture d'un appui technique comprenant des activités de renforcement des capacités à 24 comités locaux de sécurité, à l'occasion de réunions mensuelles
- Organisation de 16 sessions de formation de formateurs à l'intention d'au moins 240 membres des services de maintien de l'ordre et 150 sessions de mentorat d'une journée organisées à l'intention d'au moins 1 000 membres des services nationaux de maintien de l'ordre sur des thèmes liés à la protection des civils (dont la protection de l'enfance et la protection contre la violence sexuelle et sexiste) et à la police de proximité

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Facteurs externes

Les capacités et les résultats des institutions nationales chargées de la sécurité s'améliorent et la confiance entre les forces de défense et de sécurité et la population locale se renforce. Les autorités ivoiriennes élaborent et appliquent des politiques adaptées en matière de protection des civils et de lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Les opérations de collecte d'armes menées par les autorités nationales, notamment la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, continuent d'être financées. La situation politique et les conditions de sécurité restent stables.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, sûreté et sécurité

Service	Effectif approuvé pour 2015/16	Septembre 2016 ^a	Décembre 2016 ^b	Avril 2017 ^b	Juin 2017 ^b
Bureau du commandant de la force					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	2	2	2	1	—
P-5/P-4	—	—	—	—	—
P-3/P-2	—	—	—	—	—
Agents du Service mobile	1	1	1	1	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	2	1	1	—	—
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Total partiel	5	4	4	2	—
Cellule du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration					
SGASSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5/P-4	3	2	2	—	—
P-3/P-2	4	—	—	—	—
Agents du Service mobile	1	—	—	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	2	1	1	—	—
Volontaires des Nations Unies	7	—	—	—	—
Total partiel	17	3	3	—	—
Section de la réforme du secteur de la sécurité					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	1	1	1	—	—
P-5/P-4	3	2	2	—	—
P-3/P-2	1	—	—	—	—
Agents du Service mobile	1	—	—	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	1	—	—	—	—

<i>Service</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16</i>	<i>Septembre 2016^a</i>	<i>Décembre 2016^b</i>	<i>Avril 2017^b</i>	<i>Juin 2017^b</i>
Volontaires des Nations Unies	3	1	1	–	–
Total partiel	10	4	4	–	–
Total					
SGA/SSG	–	–	–	–	–
D-2/D-1	3	3	3	1	–
P-5/P-4	6	4	4	–	–
P-3/P-2	5	–	–	–	–
Agents du Service mobile	3	1	1	1	–
Personnel recruté sur le plan national ^c	5	2	2	–	–
Volontaires des Nations Unies	10	1	1	–	–
Total général	32	11	11	2	–

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Effectif réel à la fin du mois.

^b Niveau maximum de l'effectif proposé au début du mois.

^c Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du commandant de la force

71. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les cinq postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé du Bureau du commandant de la force pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Cellule du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

72. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 17 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé de la Cellule du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Section de la réforme du secteur de la sécurité

73. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 10 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé de la Section de la réforme du secteur de la sécurité pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme (période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017)

74. Comme indiqué dans le tableau ci-après, l'ONUCI continuera de suivre de près les atteintes aux droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire, de mener des enquêtes à leur sujet et de les signaler, renforçant ainsi les moyens d'alerte rapide, afin d'empêcher que ces atteintes et violations soient commises et de contribuer à mettre fin à l'impunité. Elle continuera également d'apporter un appui en matière de promotion et de protection des droits de l'homme,

en mettant l'accent sur les violations et les sévices graves commis contre les femmes et les enfants, en particulier la violence sexuelle et sexiste.

75. L'ONUCI continuera d'encourager les autorités nationales à poursuivre les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme. En collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme, à laquelle elle apportera un appui, elle assurera le suivi de l'application des mesures administratives disciplinaires appropriées et du principe de responsabilité des supérieurs hiérarchiques dans l'armée, la police et la gendarmerie.

76. L'ONUCI continuera d'apporter un appui au Gouvernement, en particulier au Ministère de la famille, des femmes et des affaires sociales, pour l'application de la stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle et sexiste au moyen d'activités conjointes de campagnes de sensibilisation.

77. L'ONUCI continuera en outre d'effectuer des démarches auprès des acteurs concernés afin de favoriser la mise en œuvre d'une stratégie de réconciliation nationale et de cohésion sociale. Elle défendra notamment la publication du rapport de la Commission dialogue, vérité et réconciliation et conseillera les autorités concernées, notamment les responsables du Programme national de cohésion sociale, afin de mettre en œuvre un programme de réparations complet et inclusif.

78. L'ONUCI continuera de mener des campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme ciblant les titulaires de droits et ceux à qui incombe la réalisation de ces droits, en collaboration avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. Elle continuera de fournir un appui technique au Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques ainsi qu'à la Commission nationale des droits de l'homme, en vue de renforcer leur capacité à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Elle continuera d'organiser des activités similaires de renforcement des capacités à l'intention de l'armée, de la police et de la gendarmerie, en faisant de la protection des droits des femmes et des enfants une priorité. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) intensifieront également leurs activités de programme relatives aux droits des femmes et des enfants à l'appui des efforts entrepris par le Gouvernement pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux graves atteintes aux droits des enfants et des femmes.

79. En ce qui concerne l'action humanitaire, la priorité de l'Opération sera d'aider le Gouvernement à permettre le retour définitif des déplacés dans leurs communautés en toute sécurité, en étroite coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Progrès en matière de respect des droits de l'homme et poursuite des auteurs de violations de ces droits

2.1.1 Augmentation du nombre d'auteurs de violations graves des droits de l'homme au sujet desquelles l'ONUCI a réuni des preuves, qui sont systématiquement traduits devant les autorités judiciaires civiles ou militaires (2014/15 : 111; 2015/16 : 30; 2016/17 : 100)

2.1.2 Poursuite du renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme au moyen de la formation (2016/17 : 10)

Produits

- Rapport thématique sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, 3 exposés trimestriels à l'intention de la communauté diplomatique et rapports sur les droits de l'homme présentés au Conseil de sécurité, selon qu'il conviendra, en application de la résolution 2284 (2016)
- Tenue de 6 réunions mensuelles du mécanisme conjoint des droits de l'homme composé de l'UNOCI, de l'armée ivoirienne et de la Commission nationale des droits de l'homme, aux niveaux national et régional
- Tenue de 5 réunions avec le Ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes et d'autres partenaires compétents afin de sensibiliser à la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale et de cohésion sociale, ainsi que d'un programme inclusif d'indemnisation, et de suivre les travaux de la Commission dialogue, vérité et réconciliation et de la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes
- Formation concernant la collecte d'éléments de preuve et l'établissement de rapports relatifs à la situation des droits de l'homme à l'intention de 50 membres de la Commission nationale des droits de l'homme et 1 séminaire de renforcement des capacités à l'intention de 20 défenseurs des droits de l'homme
- Appui à l'élaboration de programmes relatifs aux droits de l'homme à l'intention de la police nationale, de la gendarmerie et de l'École nationale d'administration en vue de former les représentants et les autorités de l'État aux questions de droits de l'homme et de violence sexuelle et sexiste
- Appui à l'organisation par le Ministère de la justice d'une consultation relative à la réforme de la législation ivoirienne, dont l'objectif est de rendre celle-ci conforme aux obligations qui incombent au pays en matière de droits de l'homme, avec la participation d'au moins 10 spécialistes des droits de l'homme
- Assistance technique à la Commission nationale des droits de l'homme, dans le cadre de 8 réunions mensuelles, en vue de la mise en œuvre de son plan d'action en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et 1 séminaire concernant la réforme institutionnelle de la Commission
- Formation, organisée par ONU-Femmes, à l'intention de la Commission nationale des droits de l'homme et des associations d'avocats, portant sur les droits des femmes, et diffusion auprès de ces organismes des observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et du rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité
- Tenue de 4 réunions mensuelles avec des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme afin de mettre au point des stratégies efficaces de suivi et de sensibilisation
- Surveillance, vérification et suivi d'au moins 50 allégations d'atteintes aux droits de l'homme ou de violations de ceux-ci
- Tenue d'une séance de formation à l'intention des personnes responsables des questions de droits de l'homme au sein de la FACI
- 4 projets à effet rapide ayant pour objet de renforcer les capacités en matière de droits de l'homme des acteurs concernés en Côte d'Ivoire
- 1 stage de formation, à l'intention des membres de la plateforme de lutte contre les violences basées sur le genre, sur la manière d'utiliser le Système de gestion de l'information sur la violence sexiste et de prévenir la violence sexuelle, 1 atelier consacré à l'examen des activités de la plateforme et d'organisations non gouvernementales concernant la violence sexiste et adoption du rapport correspondant, et élaboration de supports médiatiques, ces activités étant organisés par le FNUAP

- 20 débats entre pairs, organisés par le FNUAP dans tout le pays, concernant la prévention et la répression des crimes de violence sexuelle
- 2 campagnes de sensibilisation à la violence sexiste, organisées par le FNUAP, en vue d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement en la matière
- 2 projets concernant les droits de l'homme, menés par le FNUAP, ayant pour objet de donner aux centres sociaux, aux organisations non gouvernementales, au Ministère de la promotion des femmes, de la famille et de la protection de l'enfant, ainsi qu'au Ministère de l'intérieur et de la sécurité les moyens de soutenir les efforts entrepris au niveau national pour lutter contre la violence sexiste
- Organisation, par le FNUAP, d'une « journée portes ouvertes » afin de commémorer l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
- 30 activités de sensibilisation et 30 activités de suivi, organisées par l'UNICEF, concernant les graves abus commis contre des enfants et appui aux activités d'aide aux enfants victimes de ces abus

Facteurs externes

Il existe une volonté politique de lutter contre les atteintes aux droits de l'homme commises lors des crises récentes en Côte d'Ivoire.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Action humanitaire et droits de l'homme)

Poste	Effectif approuvé pour 2015/16	Septembre 2016 ^a	Décembre 2016 ^b	Avril 2017 ^b	Juin 2017 ^b
Section des droits de l'homme					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	1	—	—	—	—
P-5/P-4	5	5	5	—	—
P-3/P2	10	5	5	—	—
Service mobile	1	1	1	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	36	21	21	—	—
Volontaires des Nations Unies	11	4	4	—	—
Total partiel	64	36	36	—	—
Section des affaires civiles					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	1	1	1	—	—
P-5/P-4	2	1	1	—	—
P-3/P2	4	3	3	—	—
Service mobile	—	—	—	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	19	8	6	—	—
Volontaires des Nations Unies	20	6	6	—	—
Total partiel	46	19	17	—	—

Poste	Effectif approuvé pour 2015/16	Septembre 2016 ^a	Décembre 2016 ^b	Avril 2017 ^b	Juin 2017 ^b
Total					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	2	1	1	—	—
P-5/P-4	7	6	6	—	—
P-3/P2	14	8	8	—	—
Service mobile	1	1	1	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	55	29	27	—	—
Volontaires des Nations Unies	31	10	10	—	—
Total	110	55	53	—	—

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Effectif réel à la fin du mois.

^b Niveau maximum de l'effectif proposé au début du mois.

^c Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Section des droits de l'homme

80. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 64 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé de la Section des droits de l'homme pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Section des affaires civiles

81. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 46 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé de la Section des affaires civiles pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Composante 3 : consolidation de la paix (période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017)

82. Comme indiqué dans le tableau ci-après, l'Opération continuera de s'efforcer de consolider la paix de manière à favoriser la stabilité à long terme, notamment en facilitant le dialogue entre les différents acteurs politiques.

83. L'ONUCI aidera toutes les parties en Côte d'Ivoire, notamment les personnalités politiques, à parvenir à un consensus sur la manière de régler les graves problèmes que le pays connaît en matière de politique et de sécurité en recourant à des mécanismes ouverts et collaboratifs. Des efforts particuliers seront déployés pour encourager la participation au processus politique de tous les acteurs, y compris les partis politiques, et de tous les représentants de la société civile, notamment les femmes et les enfants.

84. L'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement à faire progresser la réconciliation et la cohésion sociale. Elle appuiera également la transition et le transfert des tâches au Gouvernement ou à l'équipe de pays des Nations Unies afin

de maintenir l'appui apporté aux mécanismes chargés, au niveau local, de prévenir, d'atténuer ou de régler les conflits, y compris ceux liés aux questions foncières et à d'autres types de tensions intercommunautaires. Elle continuera aussi de promouvoir la réconciliation dans la région frontalière avec le Libéria, en étroite coordination avec la MINUL, comme le prévoit le cadre de coopération entre missions pour le dialogue à l'appui de la stabilisation aux frontières. Le PNUD intensifiera ses activités relatives au dialogue, à la réconciliation et à la gestion des conflits entre les communautés en vue de renforcer la cohésion sociale et la réconciliation nationale. ONU-Femmes fera de même afin d'encourager la participation des femmes aux initiatives et processus de cohésion sociale et de réconciliation nationale.

85. Des campagnes d'information multimédias aux niveaux local, régional et national seront menées à l'appui des activités de l'ONUCI afin d'améliorer la situation politique, de faciliter l'exercice des droits et de renforcer la sécurité. Pour apporter cet appui jusqu'à l'expiration de son mandat, l'ONUCI aura recours à des outils de sensibilisation et d'information, notamment la radio ONUCI FM et les réseaux sociaux.

86. Au cours de l'exercice budgétaire, l'ONUCI continuera de fournir une assistance technique au renforcement des capacités des acteurs du secteur de la sécurité et de soutenir la coordination de l'aide internationale apportée à la réforme de ce secteur. Elle encouragera également l'adoption de mesures de confiance ciblant les membres des forces de défense et de sécurité et mènera régulièrement des campagnes de sensibilisation à l'intention des autorités administratives locales et des organisations de la société civile pour soutenir la décentralisation et l'appropriation au niveau local du processus de réforme du secteur de la sécurité en cours. En outre, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, elle aidera à réduire la menace que représentent les stocks de munitions non sécurisés et les mauvaises pratiques en la matière en contribuant à la remise en état d'arsenaux stratégiques choisis.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Progrès sur la voie de la réconciliation nationale et du renforcement de la cohésion sociale, et instauration d'un climat politique plus sain	3.1.1 Renforcement des capacités et de la responsabilisation des membres du Parlement grâce à la participation active des députés aux débats des comités permanents et à l'adoption de lois essentielles (nombre de lois adoptées : 2014/15 : 37; 2015/16 : 35; 2016/17 : 35) 3.1.2 Le dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition se poursuit en vue d'aborder des questions d'intérêt national, dont la réconciliation nationale, le processus de révision de la Constitution et les élections législatives.

Produits

- Appui politique, dialogue et mesures de facilitation visant à renforcer le processus de réconciliation nationale, notamment par la tenue de 6 réunions de haut niveau entre la Représentante spéciale du Secrétaire général et les principales parties prenantes ivoiriennes et échanges réguliers avec les communautés et les autorités locales afin de renforcer les moyens d'alerte rapide

- 8 réunions avec les présidents et d'autres membres des commissions parlementaires afin de renforcer les activités parlementaires qui contribuent à la réconciliation et à la cohésion sociale
- 5 séances de dialogue et de réconciliation intercommunautaires, organisées par le PNUD dans les zones sensibles d'Abidjan, ainsi que de l'ouest et du nord-est de la Côte d'Ivoire
- Conception d'un système d'alerte rapide et d'une base de données intégrée de gestion des conflits, pilotée par le PNUD, à l'intention des communautés et des autorités locales
- Élaboration et mise en œuvre, pilotées par le PNUD, d'une plateforme de coordination des acteurs du processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale
- 1 atelier de renforcement des capacités organisé par le PNUD à l'intention des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux du processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale
- Consultation nationale, organisée par ONU-Femmes, avec la participation de 300 femmes des différentes régions de la Côte d'Ivoire, sur le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et campagne d'information du public à ce sujet
- Activités de renforcement des capacités de 50 femmes dirigeantes, 5 ateliers à l'intention de 100 personnes dans 5 régions, 20 débats entre femmes et 10 séances de partage d'expériences avec des femmes de différentes régions sur la question de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, organisés par ONU-Femmes
- 3 initiatives de sensibilisation à la participation des femmes et 5 initiatives d'appui à la participation des femmes à l'action nationale de consolidation de la paix et de cohésion sociale, organisées par ONU-Femmes
- 1 projet de cohésion sociale portant sur la construction d'un marché avec un espace réservé aux enfants, qui permettra la coexistence pacifique entre communautés, et soutien à des groupes de femmes dans 2 communes qui ont lancé des programmes de création de petites entreprises, mis en œuvre par ONU-Femmes
- Tenue de 2 séances de dialogue entre femmes au sujet de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, ainsi que de 10 séances de partage d'expériences entre femmes de différentes régions de la Côte d'Ivoire, appui à 30 initiatives de sensibilisation en faveur de la participation des femmes à l'action nationale de consolidation de la paix et de cohésion sociale et soutien à la participation des femmes, organisés par ONU-Femmes
- Conception et mise en œuvre d'activités multimédias visant à informer différents publics au sujet de la transition entre l'Opération et les nouvelles initiatives de l'ONU en Côte d'Ivoire, y compris la communication active avec les médias nationaux et internationaux et la diffusion par ONUCI FM d'informations relatives au processus de transition et de retrait
- Production de contenu et diffusion journalière par ONUCI FM d'informations relatives aux programmes thématiques et de bulletins d'information jusqu'en mars 2017 et transfert des moyens de radiodiffusion de l'ONUCI au Gouvernement
- 25 projets à effet rapide à l'appui du rôle de facilitation politique de la Représentante spéciale du Secrétaire général, y compris la remise en état des infrastructures publiques ou communales à l'appui des initiatives de cohésion sociale et de règlement des conflits prises par la Représentante spéciale
- 20 projets de cohésion sociale, organisés par le PNUD, visant à renforcer les liens sociaux et communaux dans les zones sensibles de la Côte d'Ivoire

- 16 projets de cohésion sociale, pilotés par le secrétariat commun de la Section des affaires civiles et de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, à l'appui du rôle de facilitation politique que doit jouer la Représentante spéciale du Secrétaire général en faveur de la consolidation de la réconciliation et de la cohésion sociale dans des zones à haut risque recensées par l'ONUCI

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Progrès dans la restructuration des institutions chargées de la défense et de la sécurité et renforcement des capacités des mécanismes civils de contrôle et d'application du principe de responsabilité

3.2.1 L'organe national de suivi et de coordination de la réforme du secteur de la sécurité est décentralisé et 4 (1 par région militaire) des 31 conseils de sécurité mis en place sont pleinement opérationnels.

3.2.2 La société civile et les institutions chargées de la sécurité participent activement au dialogue national et au suivi de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité aux niveaux local et national (2016/17 : 3 organisations de la société civile y participent activement).

Produits

- Élaboration d'une stratégie nationale de contrôle démocratique du secteur de la sécurité par le secrétariat du Conseil national de sécurité et création de 2 comités nationaux chargés de faciliter la mise en œuvre de la loi de programmation militaire et la loi de programmation des forces de sécurité intérieure
- 5 ateliers, organisés par le PNUD, visant à renforcer les capacités des acteurs du secteur de la sécurité concernant le contrôle démocratique
- Les conseils régionaux de sécurité sont opérationnels et apportent un appui en matière de gouvernance des services de sécurité locaux
- Appui à 5 conseils régionaux de sécurité, fourni par le PNUD, en vue de renforcer leurs capacités d'établir des diagnostics des conditions de sécurité à l'échelle régionale, notamment en ce qui concerne la collecte d'informations et de données, l'analyse de données et les enquêtes
- Appui consultatif aux acteurs locaux du secteur de la sécurité et organisation par le PNUD, à leur intention, de 20 activités de formation concernant leurs rôles et leurs responsabilités
- Diffusion de messages clefs aux niveaux de la prise de décisions et de l'élaboration des stratégies concernant une réforme du secteur de la sécurité porteuse de transformation au moment crucial de la transition de l'Opération
- Tenue de 5 séances de sensibilisation dans tout le pays, organisées par le PNUD, concernant la réforme du secteur de la sécurité à l'appui de la mise en œuvre par les autorités nationales de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité
- Tenue d'une séance interactive, conduite par des acteurs nationaux, à l'intention des membres de la Commission sécurité et défense de l'Assemblée nationale afin de renforcer leur capacité de mener des actions, des négociations et une médiation de manière collaborative
- Appui à la création d'un forum, dirigé par des acteurs nationaux, réunissant les participants et les partenaires des « réunions casse-croûte »
- Appui à l'organisation par la FACI de 5 réunions interactives visant à renforcer la confiance avec la population

- Appui à l'organisation par la gendarmerie d'une réunion interactive au sujet de l'admission de nouveaux membres féminins dans ses rangs
- Facilitation de l'organisation d'au moins deux initiatives menées conjointement par la population et par l'armée en vue de contribuer à changer le regard que les civils et les acteurs chargés de leur sécurité portent les uns sur les autres
- Remise en état d'une sélection de 17 arsenaux conformément aux normes internationales en matière de sécurité; fourniture de conseils et appui à la formation de membres de la gendarmerie, de la police et de la FACI concernant la sécurité physique et la gestion des stocks, la neutralisation des explosifs et munitions, les engins explosifs improvisés et d'autres domaines de spécialisation, et suivi de la mise en œuvre des procédures de gestion des stocks, dans le cadre de l'appui aux autorités compétentes dans les efforts qu'elles mènent pour réduire la menace que représentent les stocks de munitions non sécurisés et les mauvaises pratiques en la matière

Facteurs externes

Les responsables politiques s'engagent durablement à régler les différends nationaux fondamentaux par des moyens démocratiques, notamment la tenue d'élections pacifiques. La situation politique et les conditions de sécurité au niveau infrarégional s'améliorent, et les organismes régionaux contribuent pleinement à la consolidation de la paix. Des fonds publics, auxquels viendront s'ajouter une aide ciblée fournie par des donateurs, sont disponibles et continuent d'être utilisés pour financer la réforme des institutions chargées de la sécurité.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (Consolidation de la paix)

Poste	Effectif approuvé pour 2015/16	Septembre 2016 ^a	Décembre 2016 ^b	Avril 2017 ^b	Juin 2017 ^b
Section de la communication et de l'information					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5/P-4	3	2	2	2	2
P-3/P2	5	4	4	—	—
Service mobile	2	2	2	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	72	46	45	1	1
Volontaires des Nations Unies	6	3	3	—	—
Total partiel	88	57	56	3	3
Section des affaires politiques					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	1	1	1	—	—
P-5/P-4	5	4	4	—	—
P-3/P2	3	1	1	—	—
Service mobile	1	—	—	—	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	4	4	4	—	—

<i>Poste</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16</i>	<i>Septembre 2016^a</i>	<i>Décembre 2016^b</i>	<i>Avril 2017^b</i>	<i>Juin 2017^b</i>
Volontaires des Nations Unies	1	–	–	–	–
Total partiel	15	10	10	–	–
Total					
SGA/SSG	–	–	–	–	–
D-2/D-1	1	1	1	–	–
P-5/P-4	8	6	6	2	2
P-3/P2	8	5	5	–	–
Service mobile	3	2	2	–	–
Personnel recruté sur le plan national ^c	76	50	49	1	1
Volontaires des Nations Unies	7	3	3	–	–
Total	103	67	66	3	3

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Effectif réel à la fin du mois.

^b Niveau maximum de l'effectif proposé au début du mois.

^c Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Section de la communication et de l'information

87. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 88 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé de la Section de la communication et de l'information. L'effectif de 57 postes autorisé pour l'ONUCI pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017, sera ramené à 3 postes [1 poste P-5 de chef de l'information, 1 poste P-4 de responsable de l'information et 1 poste d'assistant administratif (GN)], pendant la phase de liquidation, du 1^{er} mai au 30 juin 2017.

Section des affaires politiques

88. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 15 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé de la Section des affaires politiques pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Composante 4 : maintien de l'ordre (période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017)

89. Comme indiqué dans le tableau ci-après, pendant l'exercice 2016/17, l'ONUCI continuera de mettre l'accent sur les activités d'appui au renforcement des capacités des services de sécurité et de maintien de l'ordre, en particulier de la police et de la gendarmerie, grâce à des programmes d'assistance technique, de partage des locaux et de mentorat, afin de les aider à consolider leur présence sur l'ensemble du territoire et à s'acquitter pleinement de leurs tâches de maintien de l'ordre.

90. En coordination étroite avec ses partenaires internationaux, l'Opération continuera de conseiller le Gouvernement au sujet des structures administratives et opérationnelles de la police nationale et sur la manière d'accroître le professionnalisme des services nationaux de maintien de l'ordre et de les rendre plus respectueux de la démocratie et plus à l'écoute de la population. À mesure que la liquidation de l'Opération approche, le PNUD intensifiera le soutien qu'il apporte aux initiatives du Gouvernement visant à consolider les moyens dont disposent la police nationale et la gendarmerie en matière de renforcement des capacités et de stabilisation des frontières, et ONU-Femmes et le FNUAP appuieront les initiatives de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la gendarmerie et la création de services d'accueil pour les femmes dans les postes de police et de gendarmerie. L'Opération continuera en outre d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la police nationale et apportera un appui limité aux efforts déployés par les services de maintien de l'ordre en vue d'assurer le bon déroulement des élections législatives pendant l'exercice 2016/17.

91. Dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui vise à lutter contre la criminalité organisée dans la région, et en coopération avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, l'Opération continuera d'aider les autorités nationales à mettre en service en Côte d'Ivoire la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Renforcement de l'ordre public et mise en place, au sein de la police nationale et de la gendarmerie ivoiriennes, de capacités opérationnelles durables

4.1.1 Nombre d'unités de la police nationale et de la gendarmerie qui sont opérationnelles, modernisées et entièrement équipées (2014/15 : 308 sur 308; 2015/16 : 328 sur 328; 2016/17 : 330 sur 330)

4.1.2 Diminution du nombre d'actes de violence ayant entraîné des pertes en vies humaines lors de manifestations dans l'ensemble du pays (2014/15 : 5; 2015/16 : 3; 2016/17 : 2)

4.1.3 Diminution du nombre d'infractions graves signalées, y compris les vols à main armée et les actes de banditisme de grand chemin (2014/15 : 1 050 vols à main armée signalés (niveau de référence); 2015/16 : 893 vols à main armée; 2016/17 : 670 vols à main armée)

Produits

- Sur demande, 2 745 patrouilles des unités de police constituées des Nations Unies et escortes de membres du personnel des Nations Unies non armés dans l'exercice de leurs fonctions (3 unités × 5 patrouilles × 183 jours), dans leur périmètre de déploiement
- Fourniture d'un appui et d'une assistance technique, dans le cadre du partage des locaux, au niveau du commandement aux fins de la restructuration et du renforcement de la police nationale et de la gendarmerie
- Fourniture de conseils et d'un encadrement, dans le cadre du partage des locaux avec les homologues de la police nationale et de la gendarmerie, sur la réorganisation et le rééquipement des services de police et de gendarmerie centraux et régionaux

- Fourniture d'un appui sous forme de conseils et d'un encadrement aux services nationaux de police scientifique en matière de protection des lieux de crime, d'identification des auteurs et d'archivage des dossiers pénaux
- Fourniture d'un appui à l'entrée en fonctions de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale en Côte d'Ivoire en aidant les coordonnateurs nationaux à mettre au point un cadre réglementaire et des procédures
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique à la police en vue d'instaurer le principe de police de proximité en Côte d'Ivoire et de le faire appliquer par la police nationale, dans le respect des normes internationales
- Création d'une structure dédiée à la coordination nationale de la lutte contre les crimes visant les femmes et les enfants, y compris la constitution d'unités d'enquête spécialisées au sein de la police comme de la gendarmerie
- Exécution de 9 projets à effet rapide visant à appuyer la remise en état et l'équipement des installations de la gendarmerie et de la police
- Tenue de 2 réunions avec la composante police de la MINUL et de la MINUSMA dans le cadre de la coopération entre missions

Facteurs externes

Volonté politique de mener à bien la réforme de la police et de la gendarmerie. Coopération efficace entre le système judiciaire et les services de maintien de l'ordre

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (maintien de l'ordre)

	Effectif approuvé 2015/16	Septembre 2016 ^a	Décembre 2016 ^b	Avril 2017 ^b	Juin 2017 ^b
Bureau du Chef de la police					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	1	—	—	—	—
P-5/P-4	4	4	4	2	—
P-3/P2	1	1	1	—	—
Service mobile	2	2	2	1	—
Personnel recruté sur le plan national ^c	7	3	3	1	—
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Total	15	10	10	4	—

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Effectif réel à la fin du mois.

^b Niveau maximum de l'effectif proposé au début du mois.

^c Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du Chef de la police

92. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 15 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé du Bureau

du Chef de la police pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017.

Composante 5 : appui (période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017)

93. Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, la composante Appui fournira à un effectif maximal de 4 388 militaires, membres du personnel de police et membres du personnel civil des services efficaces et rationnels en matière de gestion et de sécurité et sur les plans logistique, administratif et technique, en vue d'aider l'Opération à s'acquitter de son mandat et à exécuter les produits y relatifs. Aucun achat de matériel n'est prévu pendant la période 2016/17, hormis les articles indispensables pour préserver la sécurité et la capacité d'intervention de l'Opération.

94. Au cours de la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017, l'ONUCI exploitera et entretiendra des aéronefs (cinq hélicoptères et deux avions) à partir de trois bases aériennes dans le pays. En raison de la réduction des opérations aériennes, l'ONUCI cessera d'exploiter un avion de type B-1900D à la fin du mois de décembre 2016. Deux hélicoptères militaires de type MI-171 seront rapatriés avant le 14 janvier et deux autres de type MI-17 le seront avant le 14 février 2017. L'ONUCI cessera d'exploiter l'avion restant (de type B-1900) au 31 janvier 2017 et l'hélicoptère civil (de type MI-8) au 28 février 2017.

95. Le parc automobile sera également réduit de 124 véhicules (véhicules légers de transport de passagers, véhicules blindés, camions spécialisés, matériel de manutention et ambulances) en raison de la diminution des effectifs et du nombre de sites. Il est prévu que l'Opération se sépare de ces véhicules en les vendant ou en les donnant et en mettant en rebut ceux dont l'état à la date du retrait final ne permettra pas de les vendre ou de les donner.

96. Le nombre total de locaux sera maintenu à 25 camps principaux et 8 bases d'opérations indépendantes. Il sera réduit à 19 camps et 5 bases d'opérations au 30 avril 2017. Aucun nouveau projet de construction important ne sera entrepris au cours de l'année. Dans le cadre des préparatifs qu'elle continue de mener en vue de sa transition, l'Opération accordera une importance particulière au programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, en privilégiant les voyages à l'intérieur de la zone de la mission pour former le personnel.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Appui efficace et rationnel apporté à l'Opération dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

5.1.1 Fourniture d'un appui opérationnel dans le cadre de l'achèvement du mandat de l'Opération

Produits

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Rapatriement d'un effectif maximal de 2 601 militaires, 137 observateurs militaires, 339 membres de la Police des Nations Unies et 420 membres d'unités de police constituées

- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police
- Entreposage et distribution de 305 tonnes de rations (soit l'équivalent de 28 jours de stocks de réserve de l'ONU ou 28 jours de stocks opérationnels), de 35 000 rations de combat (soit l'équivalent de ce qui est consommé en 14 jours dans les sites de déploiement des contingents et de ce qui est stocké pendant 7 jours en entrepôt) et de 157 500 litres d'eau en bouteille (soit l'équivalent de ce qui est consommé en 14 jours dans les sites de déploiement des contingents et de ce qui est stocké pendant 7 jours en entrepôt) pour les membres des contingents et des unités de police constituées répartis sur 7 sites
- Administration d'un effectif moyen de 638 membres du personnel civil, dont 208 recrutés sur le plan international, 366 recrutés sur le plan national et 64 Volontaires des Nations Unies
- Rapatriement d'un effectif maximal de 169 membres du personnel recruté sur le plan international et de 75 Volontaires des Nations Unies et départ de 482 membres du personnel recruté sur le plan national au contrat desquels il a été mis fin
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils) comprenant formation, prévention, contrôle et mesures disciplinaires

Installations et infrastructures

- Entretien, remise en état, rénovation et préparation du transfert de 25 camps et de 8 bases d'opérations indépendantes pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 et poursuite de l'entretien, de la remise en état et de la rénovation de 19 sites pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2017
- Fourniture de services d'assainissement pour tous les locaux, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets
- Exploitation et entretien de 18 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU dans 13 sites
- Exploitation et entretien de 117 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 25 camps et 8 bases d'opérations indépendantes
- Entreposage et distribution de 1,6 million de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux groupes électrogènes
- Entretien et remise en état de 12 terrains d'aviation répartis sur 12 sites et de 3 points de ravitaillement en carburant d'aviation répartis sur 3 sites
- Exploitation et entretien de 7 stations de traitement des eaux usées appartenant à l'ONU
- Exécution d'un projet de développement des infrastructures prévoyant la construction d'installations de collecte des eaux usées et d'une route d'accès à Daloa pour atténuer l'impact environnemental des activités de l'Opération sur la population locale

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 543 véhicules appartenant à l'ONU, dont 14 véhicules blindés (4 ateliers répartis sur 3 sites au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016) et de 424 véhicules appartenant à l'ONU, dont 14 véhicules blindés (4 ateliers répartis sur 3 sites au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017)
- Dernier entretien de 443 véhicules qui seront mis en vente ou au rebut ou donnés au Gouvernement d'ici au 31 mars 2017
- Dernier entretien de 49 véhicules de l'Organisation affectés à l'appui de l'équipe chargée de la clôture administrative qui feront l'objet d'un transfert à d'autres missions des Nations Unies d'ici au 30 avril 2017

- Distribution de 1,8 million de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette 5 jours par semaine et d'un service de taxi 6 jours par semaine assurant le transport, entre leur logement et la zone de la mission, d'un effectif moyen de 453 membres du personnel militaire et civil des Nations Unies par jour pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 et d'un effectif moyen de 209 membres du personnel par jour pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2017

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 2 avions et de 5 hélicoptères, dont 4 appareils de type militaire, sur 3 sites (Abidjan, Bouaké et Daloa) pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, puis de 1 avion et 5 hélicoptères de type militaire sur 3 sites (Abidjan, Bouaké et Daloa) jusqu'au 14 janvier 2017, de 1 avion et 3 hélicoptères jusqu'au 31 janvier 2017, de 3 hélicoptères jusqu'au 14 février 2017 et de 1 hélicoptère jusqu'au 28 février 2017
- Distribution de 1,66 million de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux transports aériens

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne principale permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Services d'appui et d'entretien pour 22 microterminaux VSAT, 32 centraux téléphoniques et 24 liaisons hertziennes pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, et pour 22 microterminaux VSAT, 22 centraux téléphoniques et 19 liaisons hertziennes pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2017
- Services d'appui et d'entretien pour 256 radios à haute fréquence, 46 stations fixes à haute fréquence, 20 radios à très haute fréquence, 1 653 radios à ultra-haute fréquence et 24 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, et pour 169 radios à haute fréquence, 16 stations fixes à haute fréquence, 16 radios à très haute fréquence, 1 209 radios à ultra-haute fréquence et 6 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2017
- Services d'appui et d'entretien pour 24 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique
- Démantèlement et désactivation des services et, le cas échéant, préparation du matériel aux fins de la liquidation, pour chacun des camps et bases d'opérations devant être fermés pendant la période couverte par le mandat

Informatique

- Services d'appui et de maintenance pour 19 serveurs physiques, 153 serveurs virtuels, 1 063 ordinateurs de bureau, 635 ordinateurs portables, 415 imprimantes et 230 expéditeurs numériques répartis sur 33 sites pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, et pour 6 serveurs physiques, 101 serveurs virtuels, 619 ordinateurs de bureau, 457 ordinateurs portables, 200 imprimantes et 30 expéditeurs numériques répartis sur 12 sites pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2017
- Services d'appui et de maintenance pour 25 réseaux locaux, 1 réseau longue portée et 1 réseau métropolitain destinés à 1 380 usagers sur 33 sites pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, et pour 12 réseaux locaux, 1 réseau longue portée et 1 réseau métropolitain destinés à 942 usagers sur 12 sites pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2017
- Services d'appui et de maintenance pour 19 réseaux sans fil pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, et pour 4 réseaux sans fil pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2017

- Services d'appui et de maintenance pour 1 650 comptes de courrier électronique pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, et pour 1 200 comptes de courrier électronique pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2017
- Démantèlement et désactivation des services et, le cas échéant, préparation du matériel aux fins de la liquidation, pour chacun des camps et bases d'opérations devant être fermés pendant la période couverte par le mandat

Santé

- Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau II appartenant aux pays fournisseurs de contingents à Daloa jusqu'au 5 août 2016, de 1 dispensaire de niveau I à Daloa et 1 dispensaire de niveau I à Bouaké jusqu'au 31 décembre 2016, de 6 dispensaires de niveau I appartenant aux pays fournisseurs de contingents sur 6 sites et de 3 dispensaires de niveau I appartenant aux pays fournisseurs de personnel de police sur 3 sites jusqu'au 28 février 2017, de 5 dispensaires nationaux de niveau II faisant l'objet d'un contrat de sous-traitance dans les secteurs ouest et est, de 3 dispensaires nationaux de niveau III faisant l'objet d'un contrat de sous-traitance à Abidjan jusqu'au 30 avril 2017 et de 1 dispensaire de niveau I+ appartenant à l'ONU à Seboko/Abidjan jusqu'au 31 mars 2017
- Entretien d'un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre dans toute la zone de la mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, y compris à destination de 2 hôpitaux de niveau IV sur 2 sites
- Maintien de la capacité de fournir un appui en cas d'urgence médicale, notamment de coordonner la lutte contre le virus Zika
- Programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel de la mission à la question du VIH/sida, y compris par l'éducation mutuelle et par des services de conseil et de dépistage volontaires et confidentiels

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la mission, y compris la protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de l'Opération et des hauts fonctionnaires en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans l'ensemble des sites de la mission, y compris pour un maximum de 250 logements
- Organisation de 75 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel

Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires sont en mesure de fournir les biens et services commandés.

Équipe déontologie et discipline

97. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 7 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé de l'Équipe déontologie et discipline pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017. Le Chef de l'Équipe déontologie et discipline (P-5), secondé par un assistant administratif (Service mobile) restera en poste jusqu'au 30 juin 2017 pour faire en sorte que tous les dossiers en cours soient clos avant la liquidation de l'Opération.

Section de la sécurité

98. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 157 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé de la Section de la sécurité. L'effectif de 107 postes approuvé pour l'ONUCI pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017, sera ramené à 21 postes (19 SM et 2 GN) pendant la période de liquidation, du 1^{er} mai au 30 juin 2017.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

99. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 46 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé du Bureau du Chef de l'appui à la mission. L'effectif de 43 postes approuvé pour l'ONUCI pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017, sera ramené à 22 postes (1 poste D-1 de chef de l'appui à la mission, 1 poste P-4 de chef de la Section des finances et du budget, 1 poste P-3 de spécialiste des questions d'environnement, 1 poste P-3 de fonctionnaire des finances, 1 poste P-2 de fonctionnaire des finances (adjoint de 1^{re} classe), 5 SM, 1 AN et 11 GN) pendant la période de liquidation, du 1^{er} mai au 20 juin 2017.

Services administratifs

100. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 167 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé des Services administratifs. L'effectif de 131 postes approuvé pour l'ONUCI pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017, sera ramené à 31 postes (1 poste P-5 de chef des Services administratifs, 3 postes P-4, 3 postes P-3, 6 SM, 2 AN et 15 GN) et 1 poste (provisoire) de Volontaire des Nations Unies, pendant la période de liquidation, du 1^{er} mai au 30 juin 2017.

Services d'appui intégrés

101. Conformément à la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 510 postes inscrits au tableau d'effectifs autorisé des Services d'appui intégrés. L'effectif de 389 postes approuvé pour l'ONUCI pendant la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017, sera ramené à 69 postes (1 poste P-5 de chef des Services d'appui intégrés, 4 P-4, 5 P-3, 17 SM, 1 AN et 30 GN) et 11 postes (provisoire) de Volontaire des Nations Unies, pendant la période de liquidation, du 1^{er} mai au 30 juin 2017.

Composante 5 : appui (période de liquidation, du 1^{er} mai au 30 juin 2017)

102. À la suite de la période de retrait, qui s'achèvera le 30 avril 2017, l'équipe chargée de la composante Appui procédera en deux mois à la liquidation de l'ONUCI. Les 28 sites régionaux doivent être fermés au 30 avril 2017, et les 5 sites d'Abidjan seront fermés au cours des mois de mai et juin 2017. La phase de liquidation est elle-même divisée en deux sous-phases : a) exécution du plan de cession des actifs de l'ONUCI; et b) clôture administrative avant la fin juin 2017 avec une équipe encore réduite.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès***5.1 Liquidation administrative effective et efficace de l'Opération**

- 5.1.1 Établissement du registre des transferts des sites ainsi que d'attestations de rétrocession ou de reprise des installations exonérant l'ONUCI de toute responsabilité en matière d'environnement ou autre
- 5.1.2 Cession des biens selon le plan approuvé
- 5.1.3 Clôture des contentieux, questions juridiques, procédures d'achat et activités financières de l'Opération

*Produits***Amélioration des services**

- Application de mesures de protection de l'environnement dans tous les sites dont l'Opération se retire, notamment collecte et élimination, selon des modalités respectueuses de l'environnement, des déchets dangereux ou non générés par l'Opération et remise de tous les sites dans leur état d'origine

Personnel civil

- Administration d'une équipe d'appui composée de 82 agents recrutés sur le plan international, 63 agents recrutés sur le plan national et 14 Volontaires des Nations Unies
- Rapatriement de 82 agents recrutés sur le plan international et de 14 Volontaires des Nations Unies

Procédures administratives

- Résiliation de 109 contrats conclus avec des prestataires
- Règlement de tous les engagements financiers justifiés, de 10 litiges et de toutes les questions juridiques
- Rapprochement, vérification et clôture de 2 comptes bancaires locaux

Entretien et transfert des locaux

- Entretien et préparation au transfert de 5 bâtiments principaux à Abidjan
- Exploitation et entretien de 111 groupes électrogènes
- Liquidation d'immobilisations corporelles (11 834 éléments) d'une valeur totale estimée à 26,8 millions de dollars, et d'articles en stock (3,2 millions d'articles), d'une valeur totale estimée à 20,6 millions de dollars, qui seront transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou entités des Nations Unies, vendus ou donnés aux pays hôtes ou à des organisations non gouvernementales
- Élimination des engins explosifs dans tous les sites militaires après le retrait des troupes

Transports terrestres

- Exploitation, dernier entretien et préparation de 51 véhicules de l'Organisation affectés à l'appui de l'équipe chargée de la clôture administrative qui feront l'objet d'un transfert à d'autres missions des Nations Unies d'ici au 30 juin 2017

Communications et informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 1 serveur, 227 ordinateurs portables, 40 imprimantes, 2 réseaux locaux destinés à 200 usagers sur 2 sites, 6 réseaux locaux sans fil et 220 comptes de courrier électronique

- Maintien d'une liaison satellite, de la connectivité à Internet et des principales applications du Département de l'appui aux missions
- Fourniture d'un service d'assistance à 282 utilisateurs au maximum (y compris les vacataires) dans les domaines de l'informatique et des communications

Santé

- Fourniture d'un appui médico-administratif à l'équipe chargée de la clôture administrative de l'ONUCI pendant la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2017
- Fourniture d'un appui technique à l'équipe de pays des Nations Unies en vue de la mise en place de services médicaux communs pour l'équipe pendant la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2017

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans l'ensemble des locaux et au domicile du personnel

Facteurs externes

Le Gouvernement devrait mettre à disposition de l'Opération un vaste terrain que celle-ci pourra utiliser pour liquider ses stocks, notamment en organisant une vente. Un tel espace sera indispensable à la liquidation des biens. Un personnel suffisant, doté des qualifications requises, sera conservé pour mener à bien le processus de liquidation

Tableau 6
Ressources humaines : composante 4 (appui) (retrait et liquidation)

	<i>Effectif approuvé 2015/16</i>	<i>Septembre 2016^a</i>	<i>Décembre 2016^b</i>	<i>Avril 2017^b</i>	<i>Juin 2017^b</i>
Équipe déontologie et discipline					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5/P-4	2	2	2	1	1
P-3/P2	2	1	1	—	—
Service mobile	1	—	—	1	1
Personnel recruté sur le plan national ^c	2	2	2	—	—
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Total partiel	7	5	5	2	2
Section de la sécurité					
SGA/SSG	—	—	—	—	—
D-2/D-1	—	—	—	—	—
P-5/P-4	1	—	—	—	—
P-3/P2	5	—	—	—	—
Service mobile	55	33	34	20	19
Personnel recruté sur le plan national ^c	96	61	49	2	2

	<i>Effectif approuvé 2015/16</i>	<i>Septembre 2016^a</i>	<i>Décembre 2016^b</i>	<i>Avril 2017^b</i>	<i>Juin 2017^b</i>
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Total partiel	157	94	83	22	21
Bureau du Chef de l'appui à la mission					
SGA/SSG	–	–	–	–	–
D-2/D-1	1	1	1	1	1
P-5/P-4	3	3	3	3	1
P-3/P2	5	5	5	3	1
Service mobile	10	10	10	5	2
Personnel recruté sur le plan national ^c	21	18	16	13	1
Volontaires des Nations Unies	6	8	8	1	–
Total partiel	46	45	43	26	6
Services administratifs					
SGA/SSG	–	–	–	–	–
D-2/D-1	–	–	–	–	–
P-5/P-4	7	3	3	4	4
P-3/P2	9	6	7	4	1
Service mobile	19	13	13	9	5
Personnel recruté sur le plan national ^c	110	86	85	25	6
Volontaires des Nations Unies	22	10	10	3	1
Total partiel	167	118	118	45	17
Services d'appui intégrés					
SGA/SSG	–	–	–	–	–
D-2/D-1	–	–	–	–	–
P-5/P-4	9	3	3	5	4
P-3/P2	16	9	9	5	4
Service mobile	98	77	76	32	8
Personnel recruté sur le plan national ^c	323	219	196	90	–
Volontaires des Nations Unies	64	36	36	20	1
Total partiel	510	344	320	152	17
Total					
SGA/SSG	–	–	–	–	–
D-2/D-1	1	1	1	1	1
P-5/P-4	22	11	11	13	10
P-3/P2	37	21	22	12	6
Service mobile	183	133	133	67	35
Personnel recruté sur le plan national ^c	552	386	348	130	9

	<i>Effectif approuvé 2015/16</i>	<i>Septembre 2016^a</i>	<i>Décembre 2016^b</i>	<i>Avril 2017^b</i>	<i>Juin 2017^b</i>
Volontaires des Nations Unies	92	54	54	24	2
Total général	887	606	569	247	63

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Effectif réel à la fin du mois.

^b Niveau maximum de l'effectif proposé au début du mois.

^c Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses prévues				Variation	
	Montant alloué (2015/16)	Retrait (du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017)	Liquidation (du 1 ^{er} mai au 30 juin 2017)	Total (2016/17)	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (4) - (1)	(6) = (5) ÷ (1)
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	8 301,2	3 185,2	—	3 185,2	(5 116,0)	(61,6)
Contingents	157 134,3	47 228,7	—	47 228,7	(109 905,6)	(69,9)
Police des Nations Unies	20 131,6	8 806,0	—	8 806,0	(11 325,6)	(56,3)
Unités de police constituées	29 143,7	9 702,3	—	9 702,3	(19 441,4)	(66,7)
Total partiel	214 710,8	68 922,2	—	68 922,2	(145 788,6)	(67,9)
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	59 634,4	32 311,8	2 076,1	34 387,9	(25 246,5)	(42,3)
Personnel recruté sur le plan national	16 149,2	10 665,7	178,3	10 844,0	(5 305,2)	(32,9)
Volontaires des Nations Unies	6 458,8	2 228,4	43,2	2 271,6	(4 187,2)	(64,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	38,0	—	—	—	(38,0)	(100,0)
Personnel fourni par les gouvernements	338,5	47,9	—	47,9	(290,6)	(85,8)
Total partiel	82 618,9	45 253,8	2 297,6	47 551,4	(35 067,5)	(42,4)
Dépenses opérationnelles						
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—
Consultants	503,0	784,9	—	784,9	281,9	56,0
Voyages	3 016,0	2 843,0	148,0	2 991,0	(25,0)	(0,8)
Installations et infrastructures	31 166,9	16 882,3	1 160,5	18 042,8	(13 124,1)	(42,1)
Transports terrestres	6 962,8	3 396,9	306,7	3 703,6	(3 259,2)	(46,8)
Transports aériens	30 477,6	12 462,0	—	12 462,0	(18 015,6)	(59,1)
Transports maritimes ou fluviaux	5,0	—	—	—	(5,0)	(100,0)
Communications	4 933,6	3 550,2	140,6	3 690,8	(1 242,8)	(25,2)
Informatique	4 948,5	4 050,5	75,8	4 126,3	(822,2)	(16,6)
Santé	1 296,4	589,8	75,7	665,5	(630,9)	(48,7)
Matériel spécial	—	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	20 154,8	13 181,2	753,2	13 934,4	(6 220,4)	(30,9)

Catégorie	Dépenses prévues				Variation	
	Montant alloué (2015/16)	Retrait (du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017)	Liquidation (du 1 ^{er} mai au 30 juin 2017)	Total (2016/17)	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (4) - (1)	(6) = (5) ÷ (1)
Projets à effet rapide	2 000,0	2 000,0	–	2 000,0	–	–
Total partiel	105 464,6	59 740,8	2 660,5	62 401,3	(43 063,3)	(40,8)
Total brut	402 794,3	173 916,8	4 958,1	178 874,9	(223 919,4)	(55,6)
Recettes provenant des contributions du personnel	7 276,9	4 583,1	219,6	4 802,7	(2 474,2)	(34,0)
Total net	395 517,4	169 333,7	4 738,5	174 072,2	(221 445,2)	(56,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–
Total	402 794,3	173 916,8	4 958,1	178 874,9	(223 919,4)	(55,6)

B. Contributions non budgétisées

103. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	32 021,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	32 021,0

^a Y compris la valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement.

C. Taux de vacance

104. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	Taux budgétisé 2015/16	Taux effectif 2015/16	Projection 2016/17
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	2,0	8,0	–
Contingents	2,0	13,6	–
Police des Nations Unies	11,0	14,5	–

<i>Catégorie</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Taux effectif 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
Unités de police constituées	1,0	13,2	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	10,0	15,7	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	12,0	12,4	2,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,0	7,5	2,0
Volontaires des Nations Unies	7,0	13,0	10,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	0,0	0,0	–
Personnel fourni par les gouvernements	0,0	12,5	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

105. Les taux de vacance de postes proposés pour l'exercice 2016/17 tiennent compte des prévisions concernant les départs de membres du personnel civil et des difficultés à fidéliser ou à recruter du personnel dans le cadre de la liquidation de l'Opération.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

106. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 17 018 700 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	8 569,9	1 865,5	10 435,4
Soutien logistique autonome	5 661,4	921,9	6 583,3
Total	14 231,3	2 787,4	17 018,7

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,80	1 ^{er} septembre 2016	30 juin 2016
Usage opérationnel intensif	1,90	1 ^{er} septembre 2016	30 juin 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,50	1 ^{er} septembre 2016	30 juin 2016
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,00-4,25		

E. Formation

107. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	398,2
Voyages	
Voyages au titre de la formation	918,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	454,8
Total	1 771,0

108. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>
Formation interne	1 457	169	1 127	1 144	376	1 390	1 040	159	940
Formation externe ^a	73	76	41	45	35	56	9	—	9
Total	1 530	245	1 168	1 189	411	1 446	1 049	159	949

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

109. Le montant révisé des ressources nécessaires pour l'exercice 2016/17 reflète une augmentation globale, par rapport à l'exercice 2015/16, du nombre de membres du personnel recruté sur les plans national et international ainsi que du personnel militaire et de police devant être formés, en raison du retrait et de la liquidation de la mission d'ici au 30 juin 2017. Au cours de l'exercice 2016/17, l'objectif est d'achever le projet préparant les membres du personnel recrutés sur le plan national à poursuivre leur carrière à l'extérieur de l'Opération.

F. Services de détection des mines et de déminage

110. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	2 500,0

111. L'Opération s'acquittera de fonctions résiduelles en matière de gestion des armes et des munitions. Des initiatives seront prises à cet égard aux fins suivantes : a) l'élimination des restes explosifs de guerre, afin d'améliorer la protection des civils et la sécurité des personnes; b) la manipulation et l'entreposage des armes et munitions en toute sécurité, ainsi que l'élimination de l'arsenal inutilisable collecté dans le cadre des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à l'occasion des opérations ponctuelles de désarmement effectuées sur les sites considérés; c) la sécurité physique et la gestion des stocks.

G. Projets à effet rapide

112. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2016/17, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2015-30 juin 2016 (montant approuvé)	2 000,0	80
1 ^{er} juillet 2015-30 juin 2016 (montant effectif)	1 990,6	89
1 ^{er} juillet 2016-30 juin 2017 (montant proposé)	2 000,0	49

113. Un montant de 2 millions de dollars est proposé pour l'exercice 2016/17 aux fins de la mise en œuvre de 49 projets à effet rapide dans les domaines suivants : l'amélioration de la structure de commandement et de contrôle à l'appui de la sécurité pendant les élections (6 projets); les projets communautaires de désarmement (5 projets); le renforcement des capacités des parties prenantes en matière de droits de l'homme (4 projets); l'appui du rôle de facilitation politique de la Représentante spéciale du Secrétaire général, y compris la remise en état des

infrastructures publiques ou communales en vue de soutenir la cohésion sociale et le règlement des conflits (25 projets); l'aide à la remise en état et à l'équipement des installations de la gendarmerie et de la police (9 projets).

114. L'exécution de projets à effet rapide par les composantes de l'ONUCI reste cruciale, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'un appui au rôle de facilitation politique de la Représentante spéciale du Secrétaire général aux fins du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale compte tenu du retrait et de la liquidation de l'Opération.

III. Analyse des variations¹

115. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(5 116,0)	(61,6 %)

• Mandat : retrait et liquidation de l'Opération

116. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif complet de tous les observateurs militaires d'ici au 31 mars 2017, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité. Le nombre d'observateurs déployés était passé de 192 à 100 au 31 août 2016.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(109 905,6)	(69,9 %)

• Mandat : retrait et liquidation de l'Opération

117. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif complet de tous les contingents d'ici au 30 avril 2017, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité. Le nombre de membres des contingents déployés était passé de 3 968 à 1 900 au 31 août 2016. Un retrait progressif aura lieu de février à avril 2017.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(11 325,6)	(56,3 %)

• Mandat : retrait et liquidation de l'Opération

118. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif complet de tous les policiers des Nations Unies d'ici à mars 2017, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité. Le nombre de policiers des Nations Unies déployés sera ramené de 500 à 250 d'ici au 31 décembre 2016, avec un rapatriement progressif d'ici au 30 avril 2017.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(19 441,4)	(66,7 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

119. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif complet de toutes les unités de police constituées d'ici à février 2017, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité. Le nombre de membres de ces unités déployés était passé de 1 000 à 420 au 1^{er} juillet 2016. Le rapatriement des trois unités restantes sera achevé d'ici à mars/avril 2017.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(25 246,5)	(42,3 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

120. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif complet de 354 membres du personnel recrutés sur le plan international autorisés pour l'exercice 2015/2016, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité. Au total, 272 postes seront supprimés au cours la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017, les 82 postes restants devant être supprimés pendant la liquidation de l'Opération, le 30 juin 2017 au plus tard. Un taux de vacance de 10 % a été appliqué au calcul des coûts liés au personnel recruté sur le plan international. Les prévisions de dépenses comprennent les montants relatifs aux indemnités de départ ainsi qu'aux jours de congé accumulés et les autres montants liés à la cessation de service.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(5 305,2)	(32,9 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

121. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif complet de 700 membres du personnel recrutés sur le plan national autorisés pour l'exercice 2015/2016. Au total, 637 postes seront supprimés au cours la période d'exécution du mandat et de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017, les 63 postes restants devant être supprimés pendant la liquidation de l'Opération, le 30 juin 2017 au plus tard. Un taux de vacance de 2 % a été appliqué au calcul des coûts liés au personnel recruté sur le plan national. Les prévisions de dépenses comprennent les montants relatifs aux indemnités de cessation de service.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(4 187,2)	(64,8 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

122. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif complet de 154 Volontaires des Nations Unies autorisés pour l'exercice 2015/2016, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de

sécurité. Au total, 140 postes seront supprimés au cours la période de retrait de l'Opération, du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2017, les 14 postes restants devant être supprimés pendant la liquidation de l'Opération, le 30 juin 2017 au plus tard. Un taux de vacance de 10 % a été appliqué dans le calcul des dépenses concernant les Volontaires.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par les gouvernements	(290,6)	(85,8 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

123. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait du personnel fourni par les gouvernements en août 2016, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité. Les prévisions de dépenses comprennent les montants relatifs au déploiement de 6 agents des douanes pendant les mois de juillet et août 2016 pour mener à bien les activités restantes.

	<i>Variation</i>	
Consultants	281,9	56 %

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

124. La variation enregistrée à cette rubrique correspond aux dépenses supplémentaires prévues concernant les consultants chargés de tâches autres que la formation dans les domaines de l'aide humanitaire et des droits de l'homme ainsi que de la sûreté et de la sécurité à l'appui de la transition, et les consultants chargés de concevoir un système de suivi et d'évaluation visant à soutenir les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(13 124,1)	(42,1 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

125. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif du personnel militaire, policier et civil et à la fermeture des camps, des bases d'opérations et des bureaux extérieurs et régionaux, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la diminution connexe des dépenses concernant la sécurité, l'élimination des déchets, les services collectifs de distribution et les services d'entretien et l'achat de matériel et de fournitures, combinées à la baisse prévue de la consommation de carburants et lubrifiants.

126. La réduction globale des ressources nécessaires est en partie compensée par la hausse des dépenses au titre des services d'aménagement et de rénovation pour remettre les locaux dans leur état initial en vue de les céder à des propriétaires privés et aux autorités gouvernementales, comme l'exigent les accords de location et l'accord sur le statut de la mission.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(3 259,2)	(46,8 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

127. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif de personnel militaire, policier et civil et à la liquidation de l'Opération, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la diminution connexe des dépenses liées au carburant pour les véhicules et à l'assurance responsabilité civile et à l'absence de besoins concernant l'achat de véhicules ou de matériel d'atelier.

128. La baisse globale des ressources nécessaires est en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues pour la location de véhicules, la réparation, l'entretien et les pièces de rechange, parallèlement à la préparation du parc de véhicules appartenant à l'ONU en vue de leur cession.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(18 015,6)	(59,1 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

129. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au démantèlement progressif de la flotte aérienne de l'Opération, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité. La flotte a été ramenée à 7 aéronefs au 1^{er} juillet 2016. L'ONUCI prévoit de la réduire à 6 appareils d'ici à la fin de décembre 2016, puis à 4 d'ici au 14 janvier 2017, 3 d'ici au 31 janvier 2017 et un seul aéronef d'ici au 14 février 2017. Ce dernier avion sera entretenu jusqu'au 28 février 2017.

	<i>Variation</i>	
Communications	(1 242,8)	(25,2 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

130. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif de personnel militaire, policier et civil et à la liquidation de l'Opération, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la diminution connexe des dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux et des pièces de rechange du matériel de communication, ainsi qu'au fait qu'aucun crédit n'a été demandé au titre de l'achat de matériel et des services d'information.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(822,2)	(16,6 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

131. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif du personnel militaire, policier et civil et à la fermeture des camps,

des bases d'opérations et des bureaux extérieurs et régionaux, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au fait qu'aucun crédit n'a été demandé au titre de l'achat de matériel, auquel s'ajoute la réduction des dépenses au titre des services, licences, frais et pièces de rechange liés à l'informatique.

	<i>Variation</i>	
Santé	(630,9)	(48,7 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

132. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif de personnel militaire, policier et civil, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la réduction connexe des dépenses au titre des fournitures et services médicaux.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(6 220,4)	(30,9 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de l'Opération**

133. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif du personnel militaire, policier et civil et à la fermeture des camps, des bases d'opérations et des bureaux extérieurs et régionaux, en application de la résolution 2284 (2016) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la réduction connexe des dépenses au titre de la détection des mines et du déminage, d'autres services et biens d'équipement, et du quasi-achèvement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

134. La baisse globale des ressources nécessaires est en partie compensée par une augmentation des dépenses au titre du fret et des dépenses connexes, en raison du recours à des services faisant l'objet d'un contrat commercial pour appuyer le transport terrestre et la manutention du matériel appartenant à l'ONU et aux contingents. En outre, les prévisions de dépenses comprennent un montant de 4,95 millions de dollars destiné à l'intensification des activités et des programmes de l'équipe de pays des Nations Unies, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2284 (2016).

135. Les propositions de projets pour les activités de programme figurent dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats dans le présent rapport, et incluent notamment des projets d'appui aux causes suivantes : la cohésion sociale transfrontières; la réconciliation nationale et la cohésion sociale; le désarmement communautaire; la réforme du secteur de la sécurité; les droits de l'homme, grâce au renforcement des capacités de promouvoir les droits des femmes et de prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste ainsi que la violence à l'encontre des enfants.

IV. État des dépenses et ressources nécessaires

136. On estime que des ressources d'un montant total de 178 874 900 dollars (contributions du personnel comprises) seraient nécessaires pour l'entretien obligatoire, le retrait et la liquidation de l'Opération pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

137. Dans sa résolution 70/272, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de l'Opération, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, des dépenses d'un montant total maximum de 153 046 000 dollars. Au 30 septembre 2016, le Secrétaire général avait exercé son autorité et contracté des engagements d'un montant de 83 710 800 dollars.

138. Les dépenses pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 juin 2017 devraient s'élever à 95 164 100 dollars, ce qui porterait le montant total des dépenses prévues pour l'exercice 2016/17 à 178 874 900 dollars. Cela représente une hausse de 25 828 900 dollars par rapport au montant des dépenses approuvées pour cette période (153 046 000 dollars).

139. On trouvera dans le tableau 7 ci-dessous une ventilation des dépenses au 30 septembre 2016 et des coûts prévus jusqu'au 30 juin 2017, par rubrique de dépenses.

Tableau 7

État des dépenses et ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant des dépenses approuvées (1 ^{er} juillet-31 décembre 2016) (résolution 70/272)	Dépenses effectives (1 ^{er} juillet-30 septembre 2016)	Montant des dépenses prévues (1 ^{er} octobre 2016-30 juin 2017)	Total (2016/17)	Variation des ressources (diminution)/augmentation
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	4 111,9	1 421,8	1 763,4	3 185,2	(926,7)
Contingents	52 138,5	35 738,6	11 490,1	47 228,7	(4 909,8)
Police des Nations Unies	10 066,6	3 347,7	5 458,3	8 806,0	(1 260,6)
Unités de police constituées	13 010,0	5 934,3	3 768,0	9 702,3	(3 307,7)
Total partiel	79 327,0	46 442,4	22 479,8	68 922,2	(10 404,8)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	21 868,5	11 234,2	23 153,7	34 387,9	12 519,4
Personnel recruté sur le plan national	9 315,6	3 996,0	6 848,0	10 844,0	1 528,4
Volontaires des Nations Unies	2 723,6	676,3	1 595,3	2 271,6	(452,0)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	(0,2)	0,2	—	—
Personnel fourni par les gouvernements	169,6	41,4	6,5	47,9	(121,7)

Catégorie	Montant des dépenses approuvées (1 ^{er} juillet-31 décembre 2016) (résolution 70/272)	Dépenses effectives (1 ^{er} juillet-30 septembre 2016)	Montant des dépenses prévues 1 ^{er} octobre 2016-30 juin 2017)	Total (2016/17)	Variation des ressources (diminution)/augmentation
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (4) - (1)
Total partiel	34 077,3	15 947,7	31 603,7	47 551,4	13 474,1
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	189,0	146,3	638,6	784,9	595,9
Voyages	1 479,0	498,6	2 492,4	2 991,0	1 512,0
Installations et infrastructures	12 188,5	4 395,7	13 647,1	18 042,8	5 854,3
Transports terrestres	2 239,2	1 098,2	2 605,4	3 703,6	1 464,4
Transports aériens	10 730,6	8 106,7	4 355,3	12 462,0	1 731,4
Transports maritimes ou fluviaux	2,4	1,7	(1,7)	—	(2,4)
Communications	2 416,4	1 008,1	2 682,7	3 690,8	1 274,4
Informatique	2 245,0	563,5	3 562,8	4 126,3	1 881,3
Santé	467,4	88,3	577,2	665,5	198,1
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	6 684,2	4 055,8	9 878,6	13 934,4	7 250,2
Projets à effet rapide	1 000,0	1 357,8	642,2	2 000,0	1 000,0
Total partiel	39 641,7	21 320,7	41 080,6	62 401,3	22 759,6
Total brut	153 046,0	83 710,8	95 164,1	178 874,9	25 828,9
Recettes provenant des contributions du personnel	3 727,3	1 747,1	3 055,6	4 802,7	1 075,4
Total net	149 318,7	81 963,7	92 108,5	174 072,2	24 753,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	153 046,0	83 710,8	95 164,1	178 874,9	25 828,9

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

140. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 178 874 900 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, dont un montant de 153 046 000 dollars précédemment autorisé par l'Assemblée, dans sa résolution 70/272, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 25 828 900 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, lequel s'ajoute au montant de

153 046 000 dollars déjà mis en recouvrement pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 en application de la résolution 70/272.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/272 et 70/286 ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 70/272)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Félicite l'Opération des efforts qu'elle fait afin de préparer le personnel recruté sur le plan national à la période de transition, en organisant des activités de formation et des foires à l'emploi, l'engage à continuer d'accompagner les membres du personnel recruté sur le plan national de façon à faciliter leur reconversion professionnelle en dehors de l'Opération et prie le Secrétaire général de rendre compte des progrès accomplis à cet égard dans son projet de budget révisé pour l'Opération pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (par. 10).	L'Opération aide les membres du personnel recruté sur le plan national à préparer leur avenir professionnel grâce aux cours dispensés par le Centre intégré de formation du personnel des missions et dans le cadre de divers programmes de certification, y compris des cours en ligne (proposés sur le portail UN.SkillPort), et programmes d'organisation des carrières et de renforcement des capacités, notamment des modules de formation et des programmes transversaux spécifiquement conçus pour répondre aux besoins du personnel recruté sur le plan national et les aider à faire face aux défis qui les attendent, que ce soit dans le système des Nations Unies ou dans les secteurs public et privé. Pour faciliter la réinsertion du personnel recruté sur le plan national, un programme de formation a été lancé pendant l'exercice 2015/16 et reconduit pendant l'exercice 2016/17. Des informations détaillées sur la nature des programmes de formation figurent dans les paragraphes 38 et 39 du présent rapport.
Souligne que le personnel expérimenté, en particulier celui recruté sur le plan national, a un rôle majeur à jouer pendant le retrait de l'Opération (par. 11).	L'équipe de liquidation comprend un grand nombre de fonctionnaires expérimentés qui fourniront un appui pendant la clôture de l'Opération. En outre, une initiative visant à recourir à des spécialistes internes pour guider et former les fonctionnaires de l'ONUCI dans des domaines spécialisés a été lancée dans le cadre du programme Lunch and Learn. Sept sessions dirigées par des fonctionnaires expérimentés de l'Opération ont été organisées à l'intention de 50 participants dans les domaines suivants : prise de parole en public (session dirigée par un fonctionnaire de l'information), gestion de la chaîne d'approvisionnement (session dirigée par un fonctionnaire chargé des achats), utilisation de Google Power (session dirigée par un spécialiste de l'informatique électorale) et mobilisation du personnel (session à l'intention du personnel

*Décision ou demande**Mesures prises*

de direction et d'encadrement dirigée par un formateur du Centre intégré de formation du personnel des missions). Des fonctionnaires expérimentés de l'ONUCI ont également dispensé une formation sur les Normes comptables internationales pour le secteur public et sur Umoja (modules Voyages et gestion du temps et Ressources humaines).

(Résolution 70/286)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15).

L'ONUCI a veillé à ce que son cadre de budgétisation axée sur les résultats pour 2016/17 tienne compte des progrès accomplis par l'Opération au cours de l'exercice 2015/16 dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et l'utilisation rationnelle des ressources. En outre, dans sa résolution 2284 (2016), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération pour une dernière période prenant fin le 30 juin 2017, mandat qui consiste à achever le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de l'ONUCI avant cette date et la fermeture de l'Opération pendant la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2017. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats figurant dans le présent rapport tient compte des activités prescrites à exécuter avant la clôture de l'Opération.

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la composante appui pour l'exercice 2016/17 est divisé en deux parties, la première portant sur la phase de retrait et la seconde sur la phase de clôture.

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation (par. 22).

Pendant l'exercice 2016/17, le recrutement sera limité aux postes devenus vacants récemment, afin d'assurer les fonctions essentielles, à savoir : le poste de chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (D-1), pour la période allant de janvier à mars 2017; un poste de spécialiste de la sécurité aérienne (Service mobile), jusqu'au 30 avril 2017; un poste de chauffeur/assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Chef de l'appui à la mission, pour la période allant de janvier à avril 2017; un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) à la Section des affaires politiques, pour la période allant de janvier à avril 2017; un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du chef de la police, pour les mois de janvier et février 2017; et un poste d'assistant administratif (Service mobile) dans le Groupe déontologie et discipline.

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

L'ONUCI n'a ménagé aucun effort pour assurer l'équilibre entre les sexes aux postes de haute direction et encourager un meilleur équilibre aux échelons inférieurs. A l'approche de sa clôture, l'ONUCI s'attache à retenir à son service les cadres féminins expérimentés dont les fonctions restent nécessaires pour faciliter le transfert des activités et la liquidation de l'Opération.

L'ONUCI a recruté un spécialiste des questions d'environnement (P-3) qui est chargé d'appliquer sa politique de l'environnement. Des procédures de certification environnementale conditionnelle et définitive ont été élaborées et seront appliquées lors de la fermeture des sites de l'Opération.

Le nettoyage et l'évacuation des déchets sont un aspect essentiel de ces règles et procédures, qui prévoient notamment l'élimination des déchets dangereux par des entreprises agréées par l'ONU. Des procédures de certification environnementale conditionnelle et définitive figurent dans les nouvelles instructions permanentes relatives à la gestion des terres et des biens. Elles comprennent notamment des procédures de transfert des installations, y compris la dépollution de l'environnement, qui sont également appliquées pendant la phase de fermeture et de transfert des sites et installations de l'Opération. Étant donné que l'ONUCI doit fermer avant le 30 juin 2017, aucune nouvelle disposition n'a été prise en ce qui concerne les systèmes de production d'énergie. Des informations détaillées sur la nature des activités environnementales figurent aux paragraphes 47 à 49 du présent rapport.

Décision ou demande

Mesures prises

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Dans le cadre de la préparation à la gestion des crises, l'ONUCI continuera d'assurer une formation sur les événements faisant un grand nombre de victimes. La norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés est appliquée à l'ONUCI, comme en témoignent notamment le déploiement d'un soutien sanitaire intégré comprenant des moyens fournis par les États Membres, des structures médicales appartenant à l'ONU et des services médicaux locaux sous contrat ainsi que l'utilisation de moyens aériens dédiés pour assurer l'évacuation des blessés 24 heures sur 24.

La sécurité des informations et communications de l'ONUCI est assurée conformément aux directives et procédures de la Division de l'informatique et des communications concernant la sécurité de l'information. Un dispositif de contrôle de l'accès aux moyens informatiques et télématiques est en place. Toutes les communications (voix, données et images vidéo) sont cryptées. L'ONUCI conservera le personnel spécialisé nécessaire pour fournir des services informatiques sécurisés et faire en sorte que la sécurité des informations et communications ne soit pas compromise pendant le retrait et la fermeture de l'Opération.

Aucun nouveau projet de construction n'est prévu pour 2016/17. L'ONUCI compte intégralement ou partiellement démanteler ou remettre en état, en décembre 2016 et mai 2017, 13 installations situées sur des terrains privés. On trouvera des informations sur la remise en état des locaux et des sites, y compris la remise en état de l'environnement, aux paragraphes 47 à 49 du présent rapport.

Le niveau minimum de stocks nécessaires a été établi pour chaque article. Les demandes d'achat sont effectuées en fonction des besoins de reconstitution des stocks. Aucun achat de matériel n'est prévu pour l'exercice 2016/17.

Les stocks existants seront utilisés conformément au plan provisoire de cession des actifs, qui doit être achevé en novembre 2016 (voir par. 41 à 46 ci-dessus).

*Décision ou demande**Mesures prises*

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

Afin de faciliter l'exécution en temps voulu de tous les projets à effet rapide prévus dans le respect du principe de responsabilité, l'ONUCI a modifié la gestion de ces projets en utilisant des équipes de terrain intégrées pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets et aider les partenaires à finaliser leurs rapports. Les projets à effet rapide ont contribué à l'exécution du mandat de l'ONUCI, pour ce qui est notamment de maintenir la confiance de la population dans l'Opération, de renforcer la cohésion sociale et de faciliter la réconciliation dans les zones sujettes à conflits, tout en fournissant des services de base (écoles, centres de santé, locaux administratifs) et des services spécialisés aux femmes et aux enfants dans l'ensemble du pays.

Les projets mis en œuvre ont également facilité les activités de sensibilisation et appuyé la mission de bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général grâce à la remise en état des infrastructures publiques. En outre, ils ont favorisé la promotion et la protection des droits de l'homme, la protection de l'enfance, la promotion des droits des femmes, l'amélioration de la situation humanitaire et des capacités de relèvement, la remise en état et l'équipement des installations de la gendarmerie et de la police, et le renforcement de la confiance entre les bataillons militaires et la population locale.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/70/742)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité réaffirme son opinion selon laquelle les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés. Les dépenses opérationnelles devraient toujours refléter l'application des taux de vacance budgétisés (par. 45).

Les taux de vacance retenus pour l'exercice 2016/17 tiennent compte des taux effectifs constatés en 2015/16 et, vu le retrait et la fermeture de l'Opération, ils reflètent la réduction des effectifs civils et le fait qu'il pourrait être difficile de retenir ou de recruter du personnel dans ce contexte.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu [des recommandations d'audit et autres observations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes], le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité consultatif continue de penser, compte tenu notamment de l'instabilité actuelle des prix du carburant, que les taux appliqués aux carburants aux fins de l'établissement des budgets devraient correspondre, autant que possible, aux derniers prix enregistrés et que cette information devrait être communiquée à l'Assemblée générale, ainsi que les incidences financières associées à toute modification de tarif, lorsqu'elle examine les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 145).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

Durant l'exercice 2015/16, l'ONUCI a introduit des politiques visant à améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes. Compte tenu du retrait progressif des militaires, l'ONUCI utilise des vols affrétés qui sont moins onéreux du fait de la réduction des effectifs militaires.

Les taux utilisés pour les prévisions de dépenses du présent rapport sont les prix du carburant les plus récents.

Il n'est plus possible de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution alors que l'ONUCI poursuit sa transition vers son retrait définitif le 30 juin 2017. L'Opération utilisera des véhicules de location pendant la liquidation afin de permettre la cession rapide du matériel appartenant à l'ONU. Il sera nécessaire de louer des véhicules légers pour transporter les membres de l'équipe chargée de la liquidation. Des autobus de moyenne capacité continueront d'assurer un service de navette pour le personnel recruté sur le plan national.

Annexe I

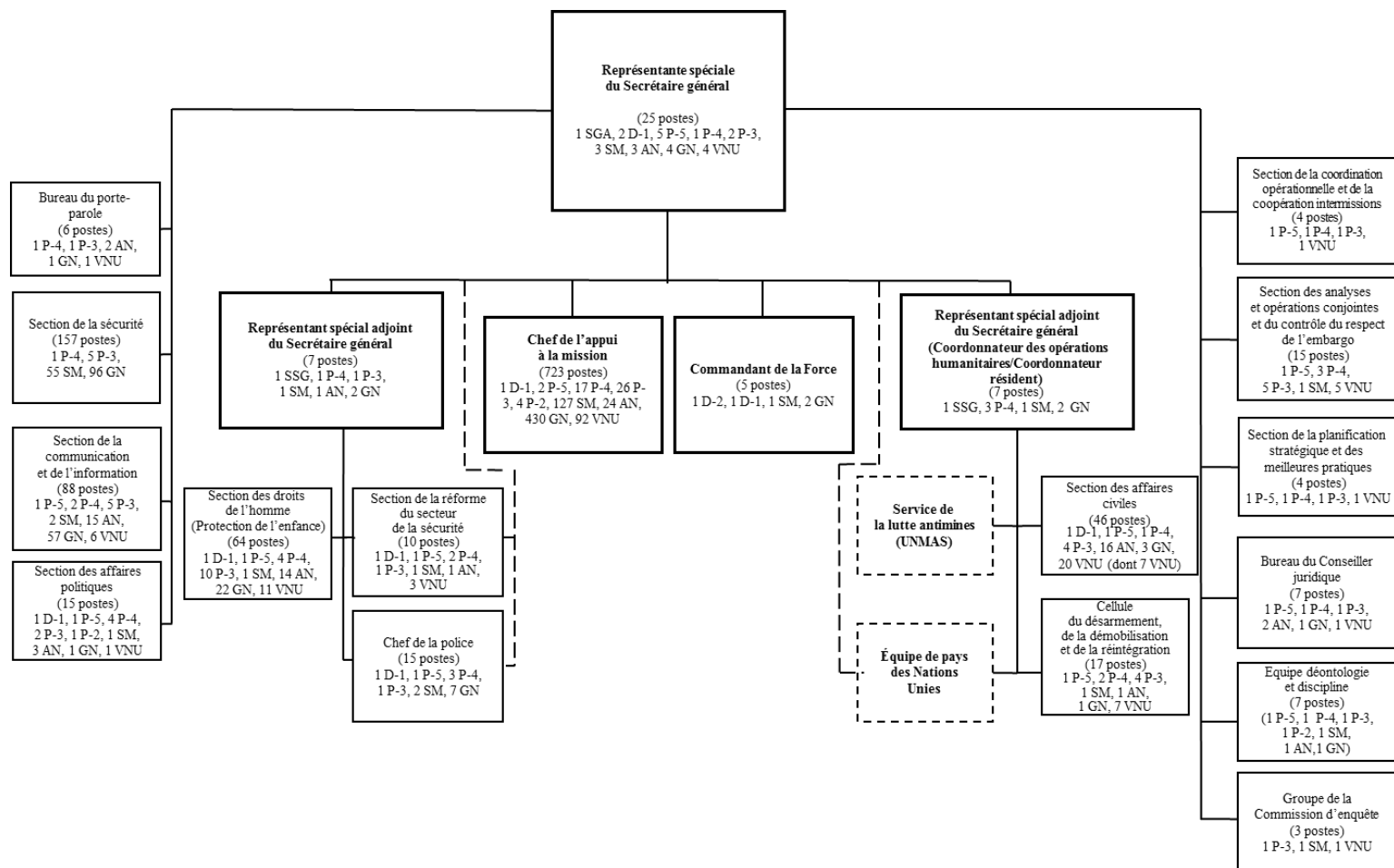
Définitions

Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme^a

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Au 30 juin 2016.

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Gouvernance	Existence de mécanismes assurant l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'équilibre hommes-femmes	Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés en vertu des conventions et normes internationales applicables	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), PNUD, ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP
	Existence, aux niveaux national et local, de mécanismes de prévention et de gestion des conflits	Nombre de conflits réglés par l'entremise des commissions locales pour la paix	PNUD, FNUAP, HCDH, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ONU-Femmes, OIM
Réduction de la pauvreté	Augmentation en cours du revenu disponible des groupes de population vulnérables (tout particulièrement les femmes et les jeunes)	Accès des groupes vulnérables au microcrédit, afin de leur donner des possibilités de s'engager dans des activités rémunératrices	Organisation internationale du Travail (OIT), FAO, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), PNUD, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), ONU-Femmes, FNUAP
		Accès des groupes vulnérables à l'alimentation (produits dotés de qualités nutritionnelles acceptables)	FAO, Organisation mondiale des agriculteurs, FNUAP, Programme alimentaire mondial (PAM), UNICEF, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Services sociaux de base	Accès à l'enseignement primaire	Accès équitable des filles et des garçons à un enseignement primaire de meilleure qualité	UNICEF, UNESCO, PAM, HCDH, FNUAP
	Accès aux services de santé	Accès de la population touchée (femmes, enfants et jeunes) aux services de santé maternelle et infantile	FNUAP, Organisation mondiale de la Santé, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, PAM, PNUD

Carte

